



Bulletin Officiel

N°7101 Lundi 29 avril 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-

3

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-

4

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

CITY CARS

6

COMMUNIQUEES DE PRESSE

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

7

BH BANK

8

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

9

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD -MPBS-

10

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-

11

ENNAKL AUTOMOBILES

12

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ENDA TAMWEEL 2024-1

13

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

19

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 03/04/2024)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE VIE -CARTE VIE-
- LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT
- SOCIÉTÉ DE PLACEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE - S.P.D.I.T. – SICAF-

ANNEXE III

COMMUNIQUES DE PRESSE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF: RELANCE A L'APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF: RELANCE A L'APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- (INDIVIDUELS)
- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- (CONSOLIDÉS)
- SOCIÉTÉ LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR –ICF-
- CAP OBLIG SICAV
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
- SICAV AXIS TRESORERIE
- SICAV SECURITY

بلاغ الشركات

الجلسة العامة العادية

بنك تونس والإمارات

المقر الاجتماعي: شارع الأستاذ محمد الباجي قائد السبسي، تقسيم AFH-BC8 المركز العمراني الشمالي، 1082، تونس

قرر مجلس الإدارة دعوة الجلسة العامة العادية للبنك للانعقاد يوم 30 أبريل 2024 على الساعة العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للبنك الكائن مقره بشارع الأستاذ محمد الباجي قائد السبسي تقسيم AFH-BC8، المركز العمراني الشمالي 1082 - تونس، وذلك للتداول حول جدول الأعمال الآتي:

1. تلاوة تقرير التصرف لمجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة الأم للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2023،
2. تلاوة التقريرين العام والخاص لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2023 للشركة الأم،
3. تلاوة تقرير التصرف لمجلس الإدارة والخاص بمجمع بنك تونس والإمارات والقوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2023،
4. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2023،
5. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة الأم والقوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2023،
6. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة للسنة المحاسبية 2023،
7. توظيف نتائج السنة المحاسبية 2023،
8. تحديد بدلات الحضور،
9. المصادقة على تسمية أعضاء جدد بمجلس الإدارة،
10. المصادقة على تعيين مراقبي حسابات للسنوات المحاسبية 2024-2025-2026.

توجد الوثائق الخاصة بهذه الجلسة على ذمة المساهمين بالمقر الاجتماعي للبنك خلال الأجل القانوني.

بلاغ الشركات

مشروع لوائح الجلسة العامة العادية

بنك تونس والإمارات

المقر الاجتماعي: شارع الأستاذ محمد الباجي قائد السبسي، تقسيم BC8-AFH المركز العمراني الشمالي، 1082، تونس

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 30 افريل 2024.

القرار الأول

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى قراءة :

- تقارير مجلس الإدارة حول نشاط البنك وحول حسابات السنة المحاسبية 2023 (القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة) .

- تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية الفردية والمجمعة للسنة المحاسبية 2023.

تصادق الجلسة العامة العادية بدون أيّ تحفظ على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2023.

القرار الثاني

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى قراءة التقرير الخاص بمراقبي الحسابات المتعلق بالاتفاقات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية وبالفصل 200 وما يليه وبالفصل 475 من مجلة الشركات التجارية تصادق على هذه الاتفاقيات.

القرار الثالث

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الإطلاع على نتائج السنة المحاسبية 2023 تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون أي تحفظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبية 2023.

القرار الرابع

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر توظيف النتيجة المالية كما يلي (بالدينارات) :

(+)	ما تبقى من مرابيح 2022
-78.565.752,211 :	(+)
-36.327.052,041 :	النتيجة الصافية لسنة 2023
-- :	(+)
-114.892.804,252 :	الاحتياط القانوني
	(=) ما تبقى للترحيل

القرار الخامس

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر تحديد بدلات الحضور بمبلغ صافي بـ 1.000 دينار لكلّ عضو بالنسبة لكلّ اجتماع مجلس إدارة وذلك بسقف 6 اجتماعات مدفوعة في السنة.

كما أنها تصادق على اسناد منح الحضور بمبلغ صافي بـ 2000 دينار لكلّ عضو بالنسبة لكلّ اجتماع للجان القارة المنبثقة عن مجلس الإدارة وهي لجنة التدقيق الداخلي واللجنة الاستراتيجية ولجنة المخاطر ولجنة التعيينات والتأجير، وذلك بسقف 6 اجتماعات مدفوعة في السنة.

القرار السادس

- إنّ الجلسة العامة العادية تصادق على تسمية الأعضاء التالي ذكرهم بمجلس إدارة بنك تونس والإمارات:
1. السيدة أسماء مسعودي ممثلة للدولة التونسية من قبل وزارة المالية خلفا للسيدة سيدة المطيطي وذلك منذ تاريخ 18 ديسمبر 2023.
 2. السيد منصف العكري ممثلا للدولة التونسية من قبل وزارة المالية خلفا للسيدة فتيحة الغري وذلك منذ تاريخ 18 ديسمبر 2023.
 3. السيدة فاطمة بوكمشة ممثلة للدولة التونسية من قبل وزارة الصناعة والمناجم والطاقة خلفا للسيدة فاطمة الثابت شيبوب وذلك منذ تاريخ 05 فيفري 2024.
- وتكون هذه التسميات لباقي المدة النيابية وإلى حدّ انعقاد الجلسة العامة العادية التي تبثّ في القوائم المالية للسنة المحاسبية 2024.

القرار السابع

- تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين مراقبي الحسابات التالي ذكرهم للسنوات المحاسبية 2024 و2025 و2026:
1. مكتب CNW AUDIT AND ADVISING مقابل أتعاب سنوية طبقا للجدول المرجعي لمراقبي الحسابات زيادة على مبلغ 17850 دينار وذلك لإنجاز مهمات خصوصية إضافية تدخل في إطار المهام الموكولة تشريعا وترتيبيا لمراقبي الحسابات .
 2. مكتب SAMIR LAABIDI مقابل أتعاب سنوية طبقا للجدول المرجعي لمراقبي الحسابات زيادة على مبلغ 21420 دينار وذلك لإنجاز مهمات خصوصية إضافية تدخل في إطار المهام الموكولة تشريعا وترتيبيا لمراقبي الحسابات.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**CITY CARS**

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

La société CITY CARS publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2024.**INDICATEURS D'ACTIVITE RELATIFS AU 1^{er} TRIMESTRE 2024**

Désignation	1 ^{er} Trimestre 2024 *	1 ^{er} Trimestre 2023	Au 31/12/2023 *
Total des Revenus (Hors taxes)	89 926 519	69 673 143	360 758 154
Coût d'achat des marchandises vendues	78 555 304	59 028 286	307 280 997
Charges Financières nettes	382 212	395 161	1 479 418
Produits des placements	1 273 799	1 458 291	7 489 284
Trésorerie nette	50 550 100	41 691 367	70 434 969
Délai Moyen de règlement des fournisseurs	153	145	134
Nombre de points de vente	22	21	22
Surface totale des points de vente (en m ²)	25 152	24 672	25 152
Masse Salariale	1 036 552	969 331	4 187 654
Effectif fin de période	70	68	69

* : Selon les données comptables disponibles

Les indicateurs publiés ci-dessus sont issus des comptes comptables établis conformément aux principes et normes comptables Tunisiens.

Faits saillants :

- Au terme du 1^{er} trimestre 2024, les revenus de CITY CARS se sont élevés à 89,927 MD contre 69,673 MD durant la même période en 2023, affichant ainsi une progression de 29,1%.

Il est à signaler qu'avec une part de marché de 13,6%, la marque KIA s'est adjugée la position de leader sur le marché de distribution automobile en Tunisie courant le premier trimestre 2024.

- Courant le 1^{er} trimestre 2024, les produits des placements se sont établis à 1,274 MD contre 1,458 MD durant la même période en 2023, soit une baisse 12,7%.
- Au 31 mars 2024, la trésorerie nette a atteint 50,550 MD contre 41,691 MD une année auparavant, enregistrant une hausse de 21,2%.
- La masse salariale s'est élevée au terme du 1^{er} trimestre 2024 à 1,037 MD contre 0,969 MD pendant la même période 2023, soit une augmentation de 6,9%.

MD : Million(s) de Dinars.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Arab Tunisian Lease –ATL, a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 25 avril 2024, a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2023 à trois cents millimes (0.300 DT) par action, soit 30% de la valeur nominale. La date de mise en paiement de ces dividendes se fera à partir du 20 juin 2024.

2024 – AS – 0500

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

BH BANK a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son assemblée générale ordinaire tenue le samedi 27 avril 2024, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2023, un montant de dividende de 1,100 dinars par action.

Ces dividendes seront servis à partir du 10/05/2024.

2024 – AS – 0501

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 26 avril 2024, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2023, un montant de dividende de 6,000 dinars par action.

Le détachement du dividende se fera le 13 mai 2024 et la mise en paiement de ce dividende s'effectuera le 15 mai 2024.

2024 - AS - 0502

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD -MPBS-
Siège Social : Route de Gabes km 1.5 Sfax-Tunisie

La société MPBS informe ses actionnaires que son conseil d'administration réuni le vendredi 26 avril 2024, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2023 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatif au dit exercice.

Les états financiers individuels de la Société MPBS ont fait ressortir un résultat net de 2 012 940,354 TND fin 2023 et un résultat net de l'ensemble consolidé fin 2023 de 2 975 079,759 TND.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée Générale ordinaire pour le samedi 08 juin 2024 à 11h à l'IACE section Sfax et de proposer la distribution d'un dividende de 0,200 TND par action.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière*

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -Tunis Re-
Siège social : 12 Avenue du Japon -1073 Tunis

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions TUNIS RE, la BNA, la STAR et la COMAR , et l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux informent le public qu'ils mettent en œuvre à compter du 15 avril 2024, un contrat de liquidité pour une durée d'une année renouvelable, et ce afin d'assurer la liquidité des actions TUNIS RE et la régulation de leur cotation. Ledit contrat est composé de 441 000 actions et de 3 millions dinars de liquidité.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0504

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège Social : ZONE Industrielle La Charguia II BP 129 1080 Tunis

La société ENNAKL Automobiles informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 avril 2024 statuant sur l'exercice 2023, a approuvé la distribution du dividende au taux de 70%, soit 0.700 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement le 10 juillet 2024.

()Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0505

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«ENDA Tamweel 2024-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **23/06/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 300 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **24/01/2024** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « ENDA Tamweel 2024-1 » selon les conditions suivantes :

Montant : 40 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 13% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+4,00% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,80% et/ou TMM + 2,90% brut l'an sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM + 3,15% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est d'un montant de 40 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 Millions de dinars, divisé en 400 000 obligations, susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **24/07/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **07/08/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **10/05/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ENDA Tamweel 2024-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/07/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **24/07/2024**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **ENDA Tamweel 2024-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,80%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,90%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 290 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,15%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 315 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/07/2029** pour la catégorie A et le **24/07/2031** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **24/07/2025**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **24/07/2025** et le premier remboursement en capital aura lieu le **24/07/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,80%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2024 à titre indicatif, qui est égale à 7,991% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,891% pour la catégorie A et de 11,141% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,90%** pour la catégorie A et de **3,15%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de :

- **2,638 années** pour la catégorie A
- **4,037 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **11/10/2023**, Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel de **BBB-** (tun) à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfis-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **11/04/2024** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-1129**, du document de référence « ENDA Tamweel 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-003** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la société ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance, Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	118,799	118,857
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	165,528	165,616
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	136,638	136,707
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	148,673	148,673
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	141,854	141,912
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	145,679	145,765
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	135,689	135,751
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	54,942	54,973
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,294	40,317
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	137,073	137,152
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	120,079	120,149
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	119,851	119,916
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,196	21,206
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	146,641	146,281
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	141,602	141,654
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,534	13,539
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	203,682	203,788
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,342	13,345
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	115,169	115,221
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	119,568	119,636
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,636	16,645
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	105,176	105,239
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	100,019	100,074
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,236	2,240
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,419	72,447
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,748	149,862
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	110,230	110,377
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	126,624	126,688
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	159,064	159,363
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	598,420	599,150
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	139,167	138,889
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	199,333	199,582
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	107,016	106,936
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	147,249	147,328
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	178,641	179,097
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	162,934	163,459
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,249	25,326
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,319	105,319
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,105	1,106
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,109	1,111
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 565,074	2 570,697
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	234,190	236,099
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,262	3,271
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,910	2,917
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	48,117	48,185
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,461	1,463
48	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,253	1,250
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,249	1,243
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,121	16,332
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,564	11,686
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,040	16,197
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 182,387	5 206,340
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	95,336	95,758
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,259	1,255

OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,573	114,619
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,538	103,588
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	111,350	111,414
59 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,675	108,729
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	110,191	110,252
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,667	113,714
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	110,514	110,572
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	101,012	101,064
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	111,230	111,281
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	112,291	112,291
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,662	109,721
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	103,337	103,395
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	108,512	108,576
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,802	109,822
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	108,045	108,045
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,371	104,400
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	106,428	106,472
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	101,520	101,574
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,695	116,727
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	110,050	110,100
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	113,897	113,897
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	102,823	102,893
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 037,129	1 037,696
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 194,175	10 200,511
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	100,019	100,074
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	113,702	113,869
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	102,205	102,363
SICAV MIXTES							
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	57,959	58,088
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	115,337	115,577
85 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,290	18,311
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	326,280	326,922
87 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 289,054	2 291,488
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	69,690	69,690
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,942	55,942
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	107,552	107,570
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,622	10,630
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,294	17,264
93 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	17,790	17,818
94 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,674	15,697
95 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	105,638	105,638
96 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	86,511	86,583
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	93,045	93,127
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,555	107,604
99 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	100,367	100,760
100 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,244	11,254
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	97,320	97,436
102 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	74,551	74,748
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	93,098	93,082
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,467	126,470
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,653	155,545
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	159,929	161,145
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	200,779	202,150
108 MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	189,715	190,926
109 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	187,117	188,432
110 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	25,766	26,121
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 628,471	10 707,714
112 FCP VIVÉO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	136,206	136,406
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	99,846	99,341
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	4 924,884	4 874,962
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,525	10,625
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	175,914	177,043
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 011,991	11 128,966
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 710,121	10 765,892
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 340,280	10 365,328
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 454,013	10 518,636
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 359,100	10 385,356
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,177	10,211
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
123 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	126,034	126,034
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
124 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	1 045,807	1 053,905

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds communs de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT », « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV », « FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL », « FCPR RELANCE+ » et « FCPR ADVANCED FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 03/04/2024

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
----	--------------------	-------------	---

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie -CARTE VIE-
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25/04/2024, la compagnie d'assurance CARTE VIE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration
- ♦ Les résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport d'activité sur la gestion de l'exercice 2023 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et après avoir entendu lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023 approuve les états financiers et le rapport d'activité relatifs à l'exercice précité dans leurs intégralités.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites opérations.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **10 165 014 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<i>Bénéfice Net de l'exercice 2023</i>	<i>10 165 014.013</i>
<i>Report à nouveau antérieur</i>	<i>6 666 372.023</i>
<i>Premier reliquat</i>	<i>16 831 386.036</i>
<i>Réserve Spéciale de Réinvestissement</i>	<i>6 000 000.000</i>
<i>Bénéfice distribuable</i>	<i>10 831 386.036</i>
<i>Réserve pour fonds social</i>	<i>100 000.000</i>
<i>Dividendes</i>	<i>5 000 000.000</i>
<i>Report à nouveau</i>	<i>5 731 386.036</i>

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes le 25/06/2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos le 31/12/2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de quatre-vingt-huit mille (88 000) Dinars au titre des jetons de présences aux administrateurs. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit interne à quinze mille cinq cent (15 000) Dinars nets.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs :

CARTE Assurances représentée par Monsieur Mehdi DOGHRI

Monsieur Radhi MEDDEB

arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer :

CARTE Assurances représentée par Monsieur Mehdi DOGHRI

Monsieur Radhi MEDDEB

en qualité d'administrateurs pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

♦ Le bilan après affectation du résultat comptable

ACTIF				
(Montants exprimés en dinars tunisiens)				
ACTIF				
ACTIF	2023			Exercice 2022
	BRUT	Amort & Prov	NET	
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	167 198	- 79 552	87 647	67 956
AC13 Fonds commercial	16 399 952	- 10 675 851	5 724 101	6 544 099
	16 567 150	- 10 755 402	5 811 748	6 612 055
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	476 240	- 304 582	171 658	239 068
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	307 530	- 211 297	96 233	51 867
	783 770	- 515 880	267 891	290 935
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	2 876 283	- 432 179	2 444 103	2 587 778
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	121 745 244	- 7 679 151	114 066 092	106 389 641
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	146 491 600		146 491 600	128 757 200
AC334 Autres prêts	693 070		693 070	1 139 685
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	104 400 000		104 400 000	86 700 000
	376 206 196	- 8 111 331	368 094 866	325 574 303
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises				
AC520 Provision d'assurance vie				
AC530 Provision pour sinistres vie	513 824		513 824	466 968
AC531 Provision pour sinistres non vie				
	513 824	-	513 824	466 968
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	3 864 489		3 864 489	5 907 984
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	1 236 342	- 506 714	729 628	494 219
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	185 297	- 74 969	110 329	207 819
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	1 572		1 572	4 163
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	2 499 380		2 499 380	2 094 725
AC633 Débiteur divers	3 000 000		3 000 000	-
	10 787 080	- 581 682	10 205 397	8 708 910
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	10 111 173		10 111 173	10 637 154
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés				
AC722 Autres charges à répartir				
	10 111 173	-	10 111 173	10 637 154
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	9 290 924		9 290 924	7 126 866
AC733 Autres comptes de régularisation	323 026		323 026	659 801
	9 613 950	-	9 613 950	7 786 667
Total de l'actif	424 583 144	- 19 964 295	404 618 849	360 076 993

PASSIF

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

PASSIF		
Capitaux Propres & Passifs		
	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	2 452 505	2 443 203
CP4 Autres Capitaux Propres	44 937 687	38 937 687
CP5 Résultat reporté	5 731 386	6 666 372
Total capitaux propres après affectation	68 121 578	63 047 262
PASSIFS		
PA2 Provisions pour risques et charges	1 178 705	1 139 179
PA3 Provisions techniques brutes	1 178 705	1 139 179
PA320 Provision d'assurance vie	282 998 286	242 285 056
PA330 Provision pour sinistres	18 668 427	19 147 259
PA340 Provision pour participation aux bénéfices	16 349 967	12 093 006
PA350 Provision pour égalisation & équilibrage	702 880	694 876
PA360 Autres provisions techniques		
	318 719 559	274 220 197
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 708 795	11 888 313
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	837 067	856 415
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	330 953	445 683
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	925 419	1 266 208
PA634 Crédoeurs divers	5 183 636	4 275 665
	13 985 870	18 732 284
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	2 613 136	2 938 071
	2 613 136	2 938 071
	336 497 271	297 029 731
Total du passif	336 497 271	297 029 731
Total des capitaux propres et passifs	404 618 849	360 076 993

- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(Chiffres en dinars tunisiens)

	CAPITAL	PRIME D'EMISSION	RESERVE LEGALE	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERE DISPONIBLE	RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERE INDISPONIBLE	RESERVES POUR FONDS SOCIAL	RESERVES FACULTATIVES	RESERVE A REGIME SPECIAL	RESERVE A REGIME SPECIAL DEVENUE DISPONIBLE	RESULTATS REPORTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	MODIFICATIONS COMPTABLES	TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023 AVANT AFFECTATION	15 000 000	0	1 500 000	0	0	18 937 687	852 505	10 000 000	10 000 000	0	6 666 372	10 165 014	0	73 121 578
AFFECTATION DES RESULTATS SUIVANT DECISION DE L'AGO DU 25/04/2024						6 000 000	100 000	0			4 065 014	-10 165 014		0
DIVIDENDES DISTRIBUES											-5 000 000			-5 000 000
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023 APRES AFFECTATION	15 000 000	0	1 500 000	0	0	24 937 687	952 505	10 000 000	10 000 000	0	5 731 386	0	0	68 121 578

♦ La liste des membres du conseil d'administration

Administrateur	Représentant	Mandat	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres conseils d'administration
1 Mr Hassine DOGHRI	Lui-même	2023-2024-2025	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration CARTE ASSURANCES Président du Conseil d'Administration UBCI	<p><u>Président du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. CARTE Assurances 2. COTIF SICAR 3. PERENITY 4. CITE 5. CIIM 6. UTIQUE GAZ 7. COFIB CAPITAL 8. SIDHET 9. LINDE GAZ 10. UBCI <p><u>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. ALKIMIA 2. NOUVELAIR 3. CIMENT DE GABES 4. UTP 5. CAP BANK 6. SERENITY 7. ASKIA 8. COFITE SICAF

<p>2 Mr Christian Huyghues DESPOINTES</p>	<p>Lui-même</p>	<p>2023-2024-2025</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Chef d'entreprise- Océaliz SAS</p>	<p><u>Président du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Océaliz SAS . Pointe-à-Pitee (France) 2. Assurances France Caraïbes. Pointe-à-Pitre (France) <p><u>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Automobile Club de l'Ouest Le Mans (France) 2. CARTE ASSURANCES
<p>3 Mr Radhi MEDDEB</p>	<p>Lui-même</p>	<p>2024-2025-2026</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Président du Conseil d'Administration</p>	<p><u>Président du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. DAAM 2. COMETE Immobilière <p><u>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. UBCI 2. CARTE Assurances 3. STEG ER 4. Tunisian Investment Authority 5. Fonds Tunisien d'Investissement
<p>4 Mr Roger Vander Haeghen</p>	<p>Lui-même</p>	<p>2023-2024-2025</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Président du Conseil d'administration de VANDER HAEGHEN COMPANY</p>	<p><u>Président du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</u></p>

					<ol style="list-style-type: none"> 1. VANDER HAEGHEN COMPANY 2. SA CRAB & Fils <p><u>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. STEPHEX RE
5 Mr Duc Co Minh	Lui-même	2022-2023-2024	Administrateur		
6 CARTE ASSURANCES	Mr MEHDI DOGHRI	2024-2025-2026	Administrateur	Assurances	<p><u>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERAL ASSISTANCE 2. UTIQUE GAZ 3. ASKIA 4. CODIS 5. COFITE-SICAF 6. COTIF-SICAR 7. CCF 8. CIIM 9. CITE 10. SIDHET 11. CIIM 12. SERENITY

					13. CAP AOBLIG SICAV 14. SECURITY SICAV 15. GENERAL ASSISTANCE MOBILITY 16. GENERAL ASSISTANCE REPAIR
7 COFITE SICAF	Mr HAKIM DOGHRI	2023- 2024- 2025	Membre	Sicaf	<u>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</u> 1. COTIF SICAR 2. CITE 3. CIIM 4. SIDHET 5. CAP AOBLIG SICAV 6. SECURITY SICAV 7. COFIB CAPITAL 8. UBCI 9. UTP 10. UCDS 11. CAP BANK 12. PERENITY CAPITAL HOLDING

INFORMATIONS POST AGO

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22/04/2024, ASSURANCES HAYETT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration
- ♦ Les résolutions adoptées.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le lundi 22 avril 2024 à 17h30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de Mesdames Zeineb GUELLOUZ et Emna ALLANI arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 :

- Mme Zeineb GUELLOUZ
- Mme Emna ALLANI
- La société SICOF
- Mr Abdelkader BOUDRIGUA

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- La société PGI Holding	2024
- Mr Slaheddine LADJIMI	2025
- Mr Younes BOUCHOUCHA	2025
- COMAR (1er, 2ème et 3ème sièges)	2025
- AMEN BANK	2025
- Mme Zeineb GUELLOUZ	2026
- Mme Emna ALLANI	2026
- La société SICOF	2026
- Mr Abdelkader BOUDRIGUA	2026

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Constatant qu'un montant de **196 000 dinars**, inscrits au passif du bilan au crédit du compte « réserve spéciale d'investissement » rempli désormais les conditions permettant son reclassement, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ledit montant au compte « **Réserve pour toutes éventualités** ».

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice, s'élevant à **12 448 850,221 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	12 448 850,221
Réserves Indisponibles pour réinvestissement exonérés	2 000 000,000
Bénéfice distribuable	10 448 850,221
Dividende 2023	- 6 000 000,000
Réserve pour toutes éventualités	4 448 850,221

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes pour le 26/04/2024 au plus tard

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2024 à **2 500 dinars** par administrateur et par séance.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2024 à **24 000 dinars**.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2024 à **24 000 dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.

INVENTAIRE ANNEE 2023

ACTIF DU BILAN

A C T I F	NOTES	Exercice 2023			Exercice 2022
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		9 119 556	7 933 208	1 186 348	974 314
AC14 Acomptes versés		410 520		410 520	923 295
	A1	9 530 076	7 933 208	1 596 868	1 897 609
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		1 482 239	1 354 383	127 856	233 964
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		42 044	39 102	2 942	502
	A1	1 524 283	1 393 485	130 798	234 466
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		11 506 014	701 653	10 804 361	10 837 000
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations		9 502 225	185 594	9 316 630	9 396 133
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations		48 018 900	0	48 018 900	28 092 270
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		12 771 852	163 694	12 608 158	15 226 322
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		226 533 513	0	226 533 513	209 324 013
AC334 Autres prêts		10 391 151	0	10 391 151	9 221 505
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		98 000 000		98 000 000	77 750 000
AC336 Autres		1 000		1 000	1 000
	A2	416 724 654	1 050 942	415 673 712	359 848 243
AC4 Placements représentant les PT afferantes aux contrats en Unité de Compte		37 716		37 716	35 985
		37 716	0	37 716	35 985
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques		164 699		164 699	148 495
		164 699	0	164 699	148 495
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		4 663		4 663	8 709
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		14 128 617	130 350	13 998 267	13 707 575
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		70 509		70 509	100 922
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		31 095	19 611	11 483	34 397
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		3 036 773		3 036 773	13 184 813
AC633 Débiteurs divers		98 391		98 391	73 308
	A3	17 370 048	149 961	17 220 087	27 109 725
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		6 965 368		6 965 368	389 530
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		316 496		316 496	378 795
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		17 412 934	34 958	17 377 976	14 598 768
AC733 Autres comptes de régularisation		6 878 672		6 878 672	5 108 040
AC75 Autres		181 102		181 102	187 662
	A4	31 754 572	34 958	31 719 614	20 662 796
TOTAL ACTIF		477 106 048	10 562 554	466 543 494	409 937 318

INVENTAIRE ANNEE 2023
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2023 Montant Net	Exercice 2022 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		26 977 755	22 332 905
CP4 Autres capitaux propres		5 888 886	4 084 886
CP5 Résultats reportés		0	0
Total capitaux propres après affectation		47 866 641	41 417 791
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		1 135 212	993 602
		1 135 212	993 602
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		376 054 350	327 476 177
PA330 Provision pour sinistres (vie)		20 380 469	18 152 517
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		7 227 396	4 738 723
PA350 Provisions pour égalisation		400 000	400 000
	P2	404 062 215	350 767 418
PA4 Provisions techniques de contrats en unité de compte			
		37 715	35 984
	P2	37 715	35 984
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
		164 699	148 495
		164 699	148 495
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		0	0
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		645 974	340 412
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		72 849	16 504
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		2 033 974	8 039 312
PA634 Crédoiteurs divers		8 243 484	6 124 935
	P3	10 996 281	14 521 163
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		2 280 730	2 052 867
	P4	2 280 730	2 052 867
Total du passif		418 676 853	368 519 527
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF			
		466 543 494	409 937 318

♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable

	CAPITAL	RESERVE LEGALE	PRIME D'EMISSION	RESERVE POUR FONDS SOCIAL	RESERVES POUR TOUTES EVENTUALITES	RESULTAT REPORTE	RESERVES POUR REINVESTISSE MENTS EXONERES	RESERVES SOUMISES A UN REGIME FISCAL SPECIAL	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31/12/2023 Avant affectation	15 000 000	1 500 000	50 000	568 188	20 214 717	0	4 071 155	13 731	12 448 850	53 866 641
Affectation des Résultats 2023 (AGO du 22/04/2024)					4 448 850	0	2 000 000		-6 448 850	0
Dividendes distribués									-6 000 000	-6 000 000
Transfert de réserves					196 000		-196 000			0
Solde au 31/12/2023 Après affectation	15 000 000	1 500 000	50 000	568 188	24 859 568	0	5 875 155	13 731	0	47 866 641

♦ La liste des membres du conseil d'administration

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR	MANDATS	QUALITE	PRINCIPALES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	MANDATS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
M SLAHEDDINE LADJIMI	LUI MÊME	2023-2024-2025	PRESIDENT DU CA	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : - COMAR - ODDO TUNISIE - AMEN SANTE - ENDA TAMWEEL	- DELICE DANONE - COMAR - ODDO TUNISIE - AMEN SANTE - ENDA TAMWEEL - SMART
COMAR	M HAKIM BEN YEDDER M LOTFI BEN HAJ KACEM M NIZAR LAHYANI	2023-2024-2025	MEMBRE		- EL IMRANE - COMAR CI - COMAR INVEST - S.N.B - AMEN SANTE - TUNIS-RE - ENNAKL Automobile - AMEN BANK - AVENI RE - TUNISIE-LEASING FACTORING - AMEN FINANCE COMPANY - B.U.A.T - AMEN CAPITAL - AMEN PROJECT - COTUNACE - TUNISYS - AMEN INVEST - MAJESTIC HOTEL - HEAVY - SOCIETE KAWARIS - SUNNAGRI - MAXULA INVESTISSEMENT SICAV - MAXULA PLACEMENT SICAV - HOPITAL PRIVE EL AMEN
Mme ZEINEB GUELLOUZ	ELLE MÊME	2024-2025-2026	MEMBRE	RETRAITEE	

Mme EMNA ALLANI	LUI MÊME	2024-2025-2026	MEMBRE	GERANTE PARTNER	
La société PGI HOLDING	MME OLFA MOUELHI	2022-2023-2024	MEMBRE	GESTION PORTEFEUILLE TITRE	<ul style="list-style-type: none"> - SICOF - HEAVY - AMEN FINANCE COMPANY - AMEN BANK - AMEN INVEST - AMEN PROJECT - AMEN CAPITAL - COMAR COTE D'IVOIRE - COMAR INVEST - EL IMRANE - AMEN SANTE - TUNISIE LEASING FACTORING - MAGHREB LEASING ALGERIE - DAR ZARROUK - MAJESTIC HOTEL - ENNAKL AUTOMOBILES - STLV HERTZ - AMEN ALLIANCE SICAV
M. YOUNES BOUCHOUCHA	LUI MÊME	2023-2024-2025	MEMBRE	AGENT GENERAL COMAR	
AMEN BANK	M AYMEN ENNOURI	2023-2024-2025	MEMBRE	BANQUE	<ul style="list-style-type: none"> - AMEN INVEST - AMEN PROJECT - SICAR AMEN - SMART RECOVERY - SOGEREC - AMEN CAPITAL - TUNISYS - COMAR COTE D'IVOIRE - EL IMRANE - AMEN SANTE - Hôpital prive El Amen - CLINIQUE EL AMEN NABEUL - TUNISIE LEASING FACTORING - MAGHREB LEASING ALGERIE - TLG FINANCE - ALIOS FINANCE - DAR ZARROUK - KAWARIS - SUNAGRI - ENNAKL AUTOMOBILES - AMEN PREMIERE - SICAV AMEN - AMEN TRESOR - AMEN ALLIANCE SICAV

					<ul style="list-style-type: none"> - Sté GESTIMMO - LE RECOUVREMENT SOTUGAR - UNION DE FACTORING - INTER BANK SERVICES - MARINA HAMMAMET - LA MAISON DES BANQUIERS - ZONE FRANCHE ZARZIS - TUNIS CENTER - STEG ENERGIES RENOUVENABLES - SAGES CAPITAL - MICROCRED - ADVANS TUNISIE - NOUVELLES DE BOISSONS
M ABDELAKEDER BOUDRIGUA	LUI MÊME	2024-2025-2026	MEMBRE	PROFESSEUR DE FINANCE ET DE BANKING, L'ITHEC CARTHAGE	<ul style="list-style-type: none"> - ZITOUNA BANK
La société SICOF	M SLIM JOMAA	2024-2025-2026	MEMBRE	CONSULTANT	<ul style="list-style-type: none"> - TUNISYS - DAR ZARROUK - MAJESTIC HOTEL - PARETEC - SINEW - AMEN CAPITAL - MTI - SOGEREC - AKYES - HOPITAL PRIVE - KAWARIS - GFCO - SECAFE - SMART RECOVERY - COMAR - HEAVY - PARENIN

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 Mars 2024, la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. - SICAF » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2023 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- Monsieur Guy DE CLERCQ
- Monsieur Jean Claude PALU
- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Elyés FAKHFAKH pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 8.000 dinars nets par Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne fixé à 4.000 dinars nets par membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2023 :

RESULTAT NET AU 31/12/2023	<u>26 798 946,103</u>
<i>Montant réinvesti affecté au compte Réserve à Régime Spécial</i>	-284 029,000
RESULTAT DISPONIBLE	<u>26 514 917,103</u>
RESULTATS REPORTEES	15 443 526,662
BENEFICES DISTRIBUABLES	<u>41 958 443,765</u>
DIVIDENDES 2023	23 800 000,000
	RELIQUAT 2
RESULTATS REPORTEES 2023	18 158 443,765

Soit un dividende de 0,850 dinar par action, ou 85% du nominal.
La mise en paiement s'effectuera le 15 avril 2024

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

<u>S.P.D.I.T</u>		BILAN	
APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE			
(Exprimé en dinars)			
<u>Actifs</u>			
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		114 154	114 154
Moins : amortissements		63 494	29 761
		50 660	84 393
Immobilisations corporelles		325 527	425 727
Moins : amortissements		315 496	422 646
		10 031	3 081
Immobilisations financières		21 604 247	23 314 369
Moins : provisions		5 980 824	7 430 922
		15 623 423	15 883 447
<u>Total des actifs immobilisés</u>		15 684 114	15 970 920
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		15 684 114	15 970 920
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Intermédiaires en bourse		3 572	8 383
Autres actifs courants		3 106 718	2 770 665
Provisions		1 486	1 486
		3 105 233	2 769 179
Placements et autres actifs financiers		43 424 108	18 949 212
Provisions		2 517 614	2 598 280
		40 906 495	16 350 931
Liquidités et équivalents de liquidités		28 138 666	44 053 526
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		72 153 965	63 182 019
<u>Total des actifs</u>		87 838 079	79 152 940

APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

(Exprimé en dinars)

<u>Capitaux propres et Passifs</u>	<u>Notes</u>	31/12/23	31/12/22
Capital social		28 000 000	28 000 000
Réserve Légale		2 800 000	2 800 000
Réserves Ordinaires		1 777 162	1 777 162
Prime d'émission		2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial		5 781 764	5 497 735
Réserves pour réinvestissements exonérés		822 838	822 838
Résultats reportés		18 158 444	15 443 527
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice		59 758 958	56 760 011
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		59 758 958	56 760 011
<u>Passifs non courants</u>			
Provision pour risques et charges	8	1 210 134	508 289
<u>Total des passifs non courants</u>		1 210 134	508 289
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Intermédiaires en Bourse			
Autres passifs courants		26 868 988	21 871 952
Concours bancaires et autres passifs financiers			12 688
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		26 868 988	21 884 640
<u>Total des passifs</u>		28 079 121	22 392 928
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		87 838 079	79 152 940

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

Désignation	Capital	Réserve	Réserve	Réserves pour	Réserves à	Prime	Résultats	Résultat	Total capitaux propres
		Légale	Ordinaire	réinvestissem ents exonérés	régime spécial	D'émission	reportés	de l'exercice	
Total Capitaux propres au 31/12/2023 avant affectation	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	5 497 735	2 418 750	15 443 527	26 798 946	83 558 958
Affectation du résultat suivant décision de l'AGO du 29/03/2024							-15 443 527	15 443 527	
					284 029			-284 029	
							18 158 444	-18 158 444	
Dividendes distribués								-23 800 000	-23 800 000
									0
Total Capitaux propres au 31/12/2023 après affectation	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	5 781 764	2 418 750	18 158 444	0	59 758 958

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR	QUALITE	MANDAT	ACTIVITE PROFESSIONNELLE	ADMINISTRATEUR DANS D'AUTRES SOCIETES
<i>Monsieur Elyes FAKHFAKH</i>	<i>Lui-même</i>	<i>Président du Conseil</i>	<i>2024-2025-2026</i>	<i>Directeur Général SFBT</i>	<i>SFBT/SEABG/SGBIA/STBO/ STBN/SOSTEM</i>
<i>Monsieur Mustapha ABDELMOULA</i>	<i>Lui-même</i>	<i>Administrateur</i>	<i>2023-2024-2025</i>	<i>P.D.G. de la SGBIA</i>	<i>SFBT/SEABG/SGBIA/STBO/ STBN/SOSTEM</i>
<i>Monsieur Jean-Claude PALU</i>	<i>Lui-même</i>	<i>Administrateur</i>	<i>2024-2025-2026</i>	<i>Administrateur de sociétés</i>	<i>SFBT/SEABG/SGBIA/STBO/ STBN/SOSTEM</i>
<i>Monsieur Michel PALU</i>	<i>Lui-même</i>	<i>Administrateur</i>	<i>2022-2023-2024</i>	<i>Administrateur de sociétés</i>	<i>SFBT/SEABG/SGBIA/STBO/ STBN/SOSTEM</i>

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR	QUALITE	MANDAT	ACTIVITE PROFESSIONNELLE	ADMINISTRATEUR DANS D'AUTRES SOCIETES
					STBN
<i>Monsieur Guy DECLERCQ</i>	<i>Lui-même</i>	<i>Administrateur</i>	<i>2024-2025-2026</i>	<i>Administrateur de sociétés</i>	<i>SFBT/SEABG/SGBIA/STBO/STBN/SOSTEM</i>
<i>Monsieur Mohamed Ali BAKIR</i>	<i>Lui-même</i>	<i>Administrateur</i>	<i>2022-2023-2024</i>	<i>P.D.G. de la SINDT</i>	<i>LA PREFORME/SOSTEM</i>
<i>Monsieur Sélim RIAHI</i>	<i>Lui-même</i>	<i>Administrateur</i>	<i>2022-2023-2024</i>	<i>P.D.G. de WINDY</i>	<i>PLACEMENTS DE TUNISIESICAF</i>
<i>Monsieur Malek GHENIMA</i>	<i>Lui-même</i>	<i>Administrateur représentant les actionnaires minoritaires</i>	<i>2023-2024-2025</i>	<i>Enseignant universitaire Administrateur de sociétés</i>	<i>STA</i>
<i>Monsieur Fadhel BEN OTHMAN</i>	<i>Lui-même</i>	<i>Administrateur Indépendant</i>	<i>2023-2024-2025</i>	<i>Administrateur de sociétés</i>	<i>SIMPAR/BTK Leasing</i>
<i>Madame Rym BEN ACHOUR SOUISSI</i>	<i>Lui-même</i>	<i>Administrateur Indépendant</i>	<i>2023-2024-2025</i>	<i>Retraité</i>	
<i>Société de Fabrication des Boissons de Tunisie (S.F.B.T.)</i>	<i>M. Mustapha ABDELMOULA</i>	<i>Administrateur</i>	<i>2024-2025-2026</i>	<i>Activité industrielle (boissons et autres)</i>	

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Relance à l'Appel à candidature au poste d'Administrateur Indépendant

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société Placements de Tunisie - SICAF S.A, relance à son un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société Placement de Tunisie - SICAF, ses actionnaires, ses administrateurs, ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales ; tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 avril 2016.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,

- Président directeur général, directeur général, directeur général–adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société Placement de Tunisie - SICAF est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, de la société Placement de Tunisie - SICAF (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société Placement de Tunisie - SICAF ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être résident directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Placement de Tunisie - SICAF ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,

- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite y compris par voie électronique à l'adresse suivante (ZOUHEIR.HASSEN@bt.com.tn) au plus tard **le 13 Mai 2024** à 17h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Placements de Tunisie - SICAF mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire.

(*) *Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société Placements de Tunisie - SICAF S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

Communiqué de Presse

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Relance à l'Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier du 01 mars 2022, la société Placements de Tunisie - SICAF S.A, relance à son appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales ;tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 avril 2016.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société Placement de Tunisie - SICAF ne dépassant pas 0,5 % ;
- Ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société Placement de Tunisie - SICAF, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, et les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société Placement de Tunisie - SICAF est directement ou indirectement administrateur ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, de la société Placement de Tunisie - SICAF (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ;
 - Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
 - Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société Placement de Tunisie - SICAF ;
 - Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
 - Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Placement de Tunisie - SICAF ou d'une société concurrente ;
 - Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
 - Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience et de compétence :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en **annexe 2**,

- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite y compris par voie électronique à l'adresse suivante (ZOUHEIR.HASSEN@bt.com.tn) au plus tard **le 13 Mai 2024** à 17h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Dès la clôture de l'appel à candidature, Placements de Tunisie - SICAF transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, Placements de Tunisie - SICAF doit convoquer les actionnaires minoritaires en **assemblée élective**. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée élective. Placements de Tunisie - SICAF mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de L'assemblée générale ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'assemblée élective seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone Fixe :

GSM :

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société Placements de Tunisie - SICAF S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi-lot AFH-DC8, Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

Bilan

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2023

(Unité : en milliers de dinars)

	ACTIFS	Notes	31/12/2023	31/12/2022
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	13 188	11 070
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	216 800	160 216
AC3	Créances sur la clientèle	3	920 339	883 365
AC4	Portefeuille titres commercial	4	-	10 818
AC5	Portefeuille investissement	5	196 095	141 270
AC6	Valeurs immobilisées	6	92 262	91 412
AC7	Autres actifs	7	14 123	23 125
	TOTAL ACTIFS		1 452 807	1 321 276
	PASSIFS			
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	280 592	202 119
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	973 734	884 237
PA4	Emprunts & ressources spéciales	10	102 113	101 080
PA5	Autres passifs	11	43 397	43 926
	TOTAL PASSIFS		1 399 836	1 231 362
	CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		78 704	79 320
CP3	Actions propres		(840)	(840)
CP5	Résultats reportés		(78 566)	(48 560)
CP6	Résultat de la période		(36 327)	(30 006)
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	52 971	89 914
	TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		1 452 807	1 321 276

État des engagements hors bilan
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2023

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2023	31/12/2022
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	13	83 527	72 742
HB 2	Crédits documentaires	14	29 866	18 270
HB 3	Actifs donnés en garantie	15	-	-
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		113 393	91 012
	ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB 4	Engagements de financement donnés	16	29 223	48 291
HB 5	Engagements sur titres	17	-	-
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		29 223	48 291
	ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6	Engagements de financement reçus		-	-
HB 7	Garanties reçues	18	684 535	670 372
	TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		684 535	670 372

État de résultat

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2023

(Unité : en milliers de dinars)

		<i>Notes</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
	<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	103 544	89 658
PR2	Commissions		28 108	29 982
	Gains sur opérations de change	20	4 417	3 883
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	-	1 260
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	14 989	8 426
	Total produits d'exploitation bancaire		151 058	133 209
	<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	(82 603)	(69 604)
CH2	Commissions encourues	24	(3 428)	(3 129)
	Total charges d'exploitation bancaire		(86 031)	(72 733)
	PRODUIT NET BANCAIRE		65 027	60 476
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	25	(29 309)	(31 267)
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(2 905)	1 361
CH6	Frais de personnel	27	(42 918)	(38 556)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(16 758)	(15 520)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		(7 539)	(5 736)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		(34 402)	(29 242)
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(1 603)	(477)
CH11	Impôts sur les sociétés		(322)	(287)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(36 327)	(30 006)
CH10	Éléments extraordinaires		-	-
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(36 327)	(30 006)
	Résultat par action (DT)	29	(10,379)	(8,573)

État de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2023
(Unité : en milliers de Dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		130 162	130 183
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(105 284)	(80 811)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(51 940)	(53 930)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		84 144	19 408
Sommes versées aux personnels et C. Divers		(48 924)	(53 280)
Autres flux d'exploitation		14 364	(3 730)
Impôts sur les sociétés		(362)	(195)
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation		22 160	(42 355)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 315	1 210
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(46 142)	(22 366)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(8 458)	(267)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(52 285)	(21 423)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Émission d'emprunts		20 000	-
Remboursement d'emprunts		(16 576)	(21 678)
Augmentation/diminution ressources spéciales		(2 396)	1 032
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		1 028	(20 646)
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(29 097)	(84 424)
Liquidités et équivalents en début de période		(68 653)	15 771
Liquidités et équivalents en fin de période	30	(97 750)	(68 653)

Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2023
(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

En application de la nouvelle norme comptable tunisienne NC 5 relative aux immobilisations corporelles telle qu'approuvée le 24 mars 2022 par le ministère des finances, et ayant adopté le modèle de la réévaluation, à l'évaluation de certains de ses éléments d'actifs corporels à leurs justes valeurs, déterminées sur la base de rapports d'expertises réalisés par des experts agréés.

La BTE a opté pour la réévaluation des terrains et des constructions.

3- Principes comptables pertinents appliqués

3.1 Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quel que soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2 Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3 Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4 Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que la banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

De façon plus générale, l'alimentation du portefeuille des titres de placement peut se faire par deux voies différentes :

- Le classement direct notamment lorsque la banque ne connaît pas la durée probable de détention du titre ;
- Le résultat d'un transfert du portefeuille de transaction.

Titres d'investissement

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme.

Sont logés dans le portefeuille d'investissement de la banque les éléments suivants :

- Obligations
- Titres de participation des entreprises liées
- Autres Titres de participation
- Fonds gérés
- BTA

Durant l'exercice 2023, la banque a adopté une politique qui a entraîné le reclassement de son portefeuille BTA (AC4) en portefeuille de titres d'investissement (AC5).

3.5 Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6 Évaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

3.6.2 Provisions collectives

A la date du 19 janvier 2024, une nouvelle circulaire est apparue sous le numéro 2024-01 qui oblige les établissements de crédit par prélèvement sur les résultats à constituer des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Sont exclus, les engagements envers les banques, les établissements financiers au sens de la loi n°2016-48, les engagements faveur les institutions de microfinance constituées sous forme de société anonyme ainsi que les crédits notifiés et non utilisés,

Cette nouvelle circulaire a apporté une nouvelle méthodologie de détermination de cette provision par rapport à la méthode dictée par la circulaire n° 2023-02, n°2022-02 et la circulaire n° 2021-01. Les principales modifications sont :

- Modification des taux historiques moyens par l'augmentation du taux Δ .
- L'année 2020 est toujours exclues du calcul du taux de migration.
- Tenir compte de l'année de référence dans le calcul du taux de migration
- L'augmentation des taux de provisionnement standards « TPgi » à 40% contre 35% en 2023 pour tous les secteurs sauf pour :
 - o Promotion immobilière 30%
 - o Crédits logements des particuliers 20 %

3.6.3 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2023 un montant de 51 853 KDT.

3.6.4 Provisions sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7 Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits libellé en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises ;
- Les charges et produits libellé en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté ;
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée ;
- La position de change globale de la banque à la fin de l'exercice est créditrice de 13 535 KDT ;
- Nous n'avons pas des opérations de change au comptant à la date du 31/12/2023 non dénouées.

3.8 Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

NOTES EXPLICATIVES

4-1- ACTIFS

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

(En milliers de Dinars)

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Caisse agences dinars	6 896	4 764
Caisse agences devises	848	1 489
Banque Centrale de Tunisie en dinars	4 271	105
Banque Centrale de Tunisie en devises	1 173	4 712
Total	13 188	11 070

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2023, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

(En milliers de Dinars)

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Créances sur les établissements bancaires	160 221	116 742
Créances sur les établissements financiers	56 579	43 474
Total	216 800	160 216

2.1 Créances sur les établissements bancaires :

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

(En milliers de Dinars)

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Prêts en devises BCT	7 667	-
Prêts interbancaires en devises	-	29 994
Prêts interbancaires en Dinars	64 117	23 810
Prêts interbancaires en pension livrées	-	-
Prêts swap en devises	77 091	50 352
Avoirs chez les correspondants locaux	2	2
Avoirs chez les correspondants étrangers	11 344	12 520
Créances rattachées	-	64
Créances sur les établissements financiers	56 579	43 474
Total	216 800	160 216

La ventilation des prêts interbancaires en dinars selon le délai résiduel se présente comme suit :

(En milliers de Dinars)

Prêts interbancaires en TND	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en TND	64 000	-	-	-	64 000
Créances rattachées	117	-	-	-	117
Total	64 117	-	-	-	64 117

La ventilation des prêts MM en devises selon le délai résiduel se présente comme suit :

(En milliers de Dinars)

Prêts interbancaires en devises	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en USD	-	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire en EUR	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

La ventilation des SWAPS selon le délai résiduel se présente comme suit :

SWAPS	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
SWAPS en TND	-	-	-	-	-
SWAPS en EURO	28 485	-	-	-	28 485
SWAPS en USD	48 606	-	-	-	48 606
Total	77 091	-	-	-	77 091

2.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers selon éligibilité au refinancement BCT

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Créances sur les établissements bancaires	-	-	160 221	116 742
Créances sur les établissements financiers	-	-	56 579	43 474
Total	-	-	216 800	160 216

2.3 Créances sur les établissements bancaires sur les entreprises liées

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Créances sur les établissements bancaires	-	-	160 221	116 742
Créances sur les établissements financiers	-	-	56 579	43 474
Total	-	-	216 800	160 216

2.4 Créances sur les établissements bancaires douteux

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances douteuses		Autres créances	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Créances sur les établissements bancaires	-	-	160 221	116 742
Créances sur les établissements financiers	-	-	56 579	43 474
Total	-	-	216 800	160 216

2.5 Créances et dettes rattachées

Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits

Note 3 : Créances sur la clientèle

3.1 Les créances brutes sur la clientèle

Au 31 décembre 2023, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Comptes débiteurs de la clientèle	75 612	82 050
Autres concours à la clientèle	1 032 832	978 188
Crédits sur ressources spéciales	1 236	1 506
Total brut	1 109 680	1 061 744

3.2 Les créances nettes sur la clientèle

Au 31 décembre 2023, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Concours CT (1)	290 200	250 368
Concours M.L.T. (2)	689 025	662 707
Comptes débiteurs de la clientèle	75 612	82 050
Leasing (3)	54 843	66 619
Valeurs en recouvrement	-	-
Total brut	1 109 680	1 061 744
Agios réservés	(32 566)	(31 449)
Provisions individuelles	(87 384)	(85 223)
Provisions additionnelles	(51 853)	(46 726)
Provisions collectives	(17 538)	(14 981)
Total net	920 339	883 365

Les provisions sur les créances à la clientèle ont évalué comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Dotations 2023	Reprises 2023	Radiation /Cession	Solde au 31/12/2023
Provisions prêt	146 930	38 492	9 225	19 422	156 775
Agios réserves	31 449	43 700	42 583		32 566
Total net	178 379	82 192	51 808	19 422	189 341

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Encours non échus	234 405	195 950
Avance sur dépôt à terme	16 906	1 999
Principal impayé	428	389
Intérêts et commissions impayé	40 243	53 172
Intérêts à recevoir	416	380
Intérêts et commissions perçus d'avance	(2 198)	(1 522)
Total	290 200	250 368

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Encours non échu	579 384	556 731
Principal échu	-	3
Principal impayé	27 353	19 706
Intérêts et commissions impayés	14 452	13 435
Intérêts à recevoir	10 221	10 703
Avance en comptes courants	11	11
Intérêts perçus d'avance	-	-
Créances contentieuses	57 604	62 118
Total	689 025	662 707

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Encours	49 798	62 376
Principal impayé	2 100	1 189
Intérêts impayés	438	622
Intérêts courus	2 272	2 414
Intérêts perçus d'avance	(218)	(263)
Autres créances	453	281
Total	54 843	66 619

3.3 La ventilation des créances selon le délai résiduel

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

Créances	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Concours CT	315 334	34 775	15 703		365 812
Concours M.L.T.	72 981	82 632	316 716	216 696	689 025
Leasing	13 953	14 028	25 778	1 084	54 843
Total	402 268	131 435	358 197	217 780	1 109 680

3.4 La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Concours MLT	561 273	528 434	127 752	134 273	689 025	662 707
Concours CT	217 485	177 069	72 715	73 299	290 200	250 368
Leasing	45 590	58 880	9 253	7 739	54 843	66 619
Comptes courants débiteurs	37 048	43 186	38 564	38 864	75 612	82 050
Total brut	861 396	807 569	248 284	254 175	1 109 680	1 061 744

3.5 Les créances sur la clientèle par secteur d'activité :

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	1 718	85 723	91 962	61 026	448 590	689 019
Concours CT	16 082	150 630	121 779	35	1 683	290 209
Leasing	782	18 976	35 084	-	-	54 842
Comptes courants débiteurs	2 046	28 403	28 416	230	16 515	75 610
Total brut	20 628	283 732	277 241	61 291	466 788	1 109 680

3.6 Créances sur la clientèle ventilées sur les entreprises liées :

Créances sur la clientèle	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Comptes débiteurs de la clientèle	-	-	75 612	82 050
Autres concours à la clientèle	250	-	1 032 582	978 188
Crédits sur ressources spéciales	-	-	1 236	1 506
Total brut	250	-	1 109 430	1 061 744

3.7 Créances sur la clientèle ventilées selon l'éligibilité au refinancement

Créances sur la clientèle	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Créances sur la clientèle	45 669	45 980	1 063 761	1 015 764
Total brut	45 669	45 980	1 063 761	1 015 764

3.8 Créances sur la clientèle pour lesquels les revenus ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice

Créances sur la clientèle	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Créances sur la clientèle	861 396	807 569	248 284	254 175	1 109 680	1 061 744
Intérêts réservés	-	-	(32 566)	(31 449)	(32 566)	(31 449)

3.9 Les créances sur ressources spéciales

3.9.1 Crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque de crédit

Crédits sur ressources spéciales	Créances contencieuses		Autres créances		Total	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Crédits sur ressources spéciales	554	554	682	952	1 236	1 506
Total brut	554	554	682	952	1 236	1 506

3.9.2 Crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'a pas encore obtenu l'accord du bailleur de fonds

Crédits sur ressources spéciales	Crédits sur ressources n'ayant pas l'accord des bailleurs de fonds		Autres créances		Total	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Crédits sur ressources spéciales	-	-	1 236	1 506	1 236	1 506
Total brut	-	-	1 236	1 506	1 236	1 506

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Titres de placement à revenus fixes	-	10 453
BTA	-	11 000
Primes d'acquisition BTA	-	(531)
Moins-value BTA	-	(16)
Titres de placement à revenus variables (Fonds gérés BTE SICAR)	-	-
Créances rattachées	-	365
Total brut	-	10 818
Provisions	-	-
Total net	-	10 818

Note 5 : Portefeuille d'investissement :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Obligations	67 118	42 500
Titres de participation des entreprises liées	13 553	8 107
Autres Titres de participation	15 117	17 439
Fonds gérés	10 818	10 875
BTA	95 500	67 100
Total valeur titres	202 106	146 021
Intérêts à recevoir sur obligations	3 233	1 894
Créances rattachées aux titres de participation	375	375
Intérêts à recevoir BTA	3 505	1 891
Primes d'acquisitions BTA	(4 568)	(2 739)
Étalements -value BTA		(181)
Total brut	204 651	147 261
Provisions	(8 556)	(5 991)
Total net	196 095	141 270

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Obligations	67 118	42 500
Intérêts à recevoir sur obligations	3 233	1 894
Titres cotés	10 095	13 425
Titres non cotés	18 575	12 121
Créances rattachées	375	375
Fonds gérés	10 818	10 875
BTA	95 500	67 100
Intérêts à recevoir BTA	3 505	1 891
Primes d'acquisitions BTA	(4 568)	(2 739)
Etalements moins-value BTA	-	(181)
Total brut	204 651	147 261
Provisions	(8 556)	(5 991)
Total net	196 095	141 270

Les titres cotés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	Augmentations /Acquisition	Diminutions / Cession	31/12/2023
BNA	363	-	363	-
B.N.A.	2 681	-	895	1 786
BNA	8 309	-	-	8 309
Société Carthage Cément	2 072	-	2 072	-
Total	13 425	-	3 330	10 095

Les variations des titres et des obligations leurs provisions se détaillent comme suit :

Titre	31/12/2022	Augmentations /Dotations	Diminutions /Reprises	31/12/2023
Obligations	42 500	79 137	54 519	67 118
Titres de participation des entreprises liées	8 107	5 446		13 553
Autres Titres de participations	17 439	1 008	3 330	15 117
Fonds gérés	10 875		57	10 818
BTA	67 100	28 400		95 500
Total brut	146 021	113 991	57 906	202 106

Provisions	(5 991)	(2 732)	167	(8 556)
Total net	140 030	111 259	57 739	193 550

Obligations	31/12/2022	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2023
Emprunt National 2014	2 000		2 000	-
Emprunt National 2021	8 000			8 000
Emprunt National 2022	8 000			8 000
Emprunt National 2022-2	8 000		8 000	-
Emprunt National 2022-3	8 000			8 000
Emprunt National 2022-4	5 000			5 000
Emprunt National 2023-1		27 000	17 000	10 000
Emprunt National 2023-2		10 000		10 000
Emprunt National 2023-3		5 000		5 000
Emprunt National 2023-4		7 000		7 000
Emprunt National mis en pensions livrée		1 000		1 000
Emprunt Obligataire ATL 2017-2		5 400	5 400	-
Emprunt Obligataire ATL 2023-1		3 419	3 219	200
Emprunt Obligataire ATL 2023-1		500	500	-
Emprunt Obligataire BH LEASING 2023-1		858	-	858
Emprunt Obligataire BNA 2019-1		100	100	-
Emprunt Obligataire SERVICOM 2016	1 000			1 000
Emprunt Obligataire Tayssir 2022-1	1 200		240	960
Emprunt Obligataire BNA 2019-1	143	1 410	1 353	200
Emprunt Subordonné STB 2017-1		2 000	1 800	200
Emprunt El Amel 2023-1		1 000		1 000
Obligations mises en pensions livrées	1 157	14 450	14 907	700
Total brut	42 500	79 137	54 519	67 118
Provisions SERVICOM	(805)	(177)	-	(982)
Total net	41 695	78 960	54 519	66 136

Fonds gérés	31/12/2022	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2023
BTE - SICAR	10 875	-	57	10 818
Total brut	10 875	-	-	10 818
Provisions	(2 830)	-	-	(2 830)
Total net	8 045	-	57	7988

5.1 Liste des filiales :

Société	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2023
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	3 220	99,99%	167
Rapid Recouvrement	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	2 287	99,73%	(200)
BTE – SICAR	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	3 304	75%	75
Tuniso Emiratie SICAV (TES)	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	6 082	5,02%	9 305

5.2 Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

Participations	Coût d'acquisition	%	Provisions 31/12/2023
BTE SICAR	2 250	75,00%	
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	1 546
Rapid Recouvrement	299	99,73%	
TES	6 004	5,02%	
Total participations dans les entreprises liées	13 553		1 546
Djerba Aghir	2 022	43,62%	2 022
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	10 095	1,82%	533
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	30	1,00%	
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	300
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	
La Maison du Banquier	134	1,50%	
ABF – Académie des Banques et Finances	-	0,02%	
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	52	0,67%	
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 000	6,67%	
United General Partners UGP	50	50,0%	
FCPR	375	0,75%	341
BACOFIL	2	-	2
BIAT	1 007	-	
Total autres participations	15 117		3 198
Total général	28 670		4 744

Note 6 : Valeurs immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2022	Acquisitions 2023	Cessions 2022	Reclassement	Valeur brute 2023	Amortissements 2023	Valeur Nette 2023
Immobilisations Incorporelles	2 995	1 775	-	-	4 770	1 572	3 198
Fond de commerce	350	-	-	-	350	49	301
Logiciels	541	2	-	-	543	329	214
Licence	2 104	1 773	-	-	3 877	1 194	2 683
Immobilisations Corporelles	115 549	-	-	6614	122 163	33 099	89 064
Terrain	20 602	-	-	-	20 602	-	20 602
Constructions	65 859	-	-	1 532	67 391	9 513	57 878
Mobilier & matériel de bureau	2 909	-	-	731	3 640	2 265	1 375
Matériel informatique	12 548	-	-	1 327	13 875	9 486	4 389
Matériel de transport	464	-	-	-	464	422	42
A, A & installations	13 167	-	-	3 024	16 191	11 413	4 778
Total	118 544	1 775	-	6 614	126 933	34 671	92 262

En application de la nouvelle norme comptable tunisienne NC 5 relative aux immobilisations corporelles telle qu'approuvée le 24 mars 2022 par le ministère des finances, et ayant adopté le modèle de la réévaluation, à l'évaluation de certains de ses éléments d'actifs corporels à leurs justes valeurs, déterminées sur la base de rapports d'expertises réalisés par des experts agréés.

À l'issu de cette réévaluation, la Banque a opté pour la méthode de réévaluation en 2022 pour ses terrains et constructions et a procédé à la comptabilisation d'une plus-value de réévaluation pour un montant de 31 829 KDT dinars figurant dans un compte d'écart de réévaluation parmi les capitaux propres.

Le tableau suivant détaille l'écart de réévaluation comptabilisé :

DESIGNATION	PLUS VALUE
TERRAIN BTE Rue Mohamed BADRA	2 287 000
Siège social de la BTE Rue Mohamed BADRA	3 323 806
Local de l'agence, Monplaisir	726 801
Local de l'agence, Moknine	662 453
Local de l'agence, Le Kram	406 079
Local de l'agence, DJERBA	447 074
Local de l'agence, Sousse 2, Le Corniche	781 950
Local de l'agence, Msaken	971 378

DESIGNATION	PLUS VALUE
Local de l'agence, BEN AROUS	453 429
Local de l'agence, Manouba	273 674
Local de l'agence, Ennasr	935 522
Local de l'agence, Sousse SAHLOUL	911 939
Local de l'agence, SFAX	802 485
Local de l'agence, Bizerte	773 250
Local de l'agence, Menzah 4	856 883
Local de l'agence, L'Aouina	860 709
TERRAIN CUN	5 312 253
construction nouveau siège CUN	2 041 433
Terrain diar ennour	9 001 260
TOTAL	31 829 379

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2023, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Personnel	4 713	4 413
État et collectivités locales	1 445	1 133
Autres débiteurs	5 483	16 405
Charges reportées	-	-
Opérations monétiques	1 855	547
Créances prises en charge par l'État	627	627
Total	14 123	23 125

4-2- PASSIFS

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts des établissements bancaires	271 463	197 885
Dépôts des établissements financiers spécialisés	9 129	4 234
Total	280 592	202 119

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et refinancement BCT	62 000	37 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	77 610	55 759
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	71 224	57 366
Emprunts interbancaire sur pensions livrées	60 434	47 584
Avoirs des correspondants étrangers	2	3
Créances rattachées	193	173
Dépôts des établissements financiers spécialisés	9 129	4 234
Total	280 592	202 119

8.1 Ventilation des emprunts et refinancement BCT et interbancaire en dinars selon la durée résiduelle

Emprunts	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts BCT TND	62 000	-	-	-	62 000
Emprunts interbancaire TND	71 224	-	-	-	71 224
Total	133 224	-	-	-	133 224

8.1.1 Ventilation des emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire selon la durée résiduelle

Emprunts / Devise	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts devises en EURO	-	-	-	-	-
Emprunts devises en USD	-	-	-	-	-
Swaps en dinars convertible	-	-	-	-	-
Swaps devises EURO	28 485	-	-	-	28 485
Swaps devises USD	49 125	-	-	-	49 125
Swaps devises JPY	-	-	-	-	-
Total	77 610	-	-	-	77 610

8.2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ventilés :

8.2.1 Matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire

Dépôts des établissements bancaires	Dépôts matérialisés par des titres		Autres	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts des établissements bancaires	-	-	271 463	197 885
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	9 129	4 234
Total	-	-	280 592	202 119

8.2.2 Dépôts sur les entreprises liées

Dépôts des établissements bancaires	Dépôts des entreprises liées		Autres	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts des établissements bancaires	-	-	271 463	197 885
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	9 129	4 234
Total	-	-	280 592	202 119

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

9.1 Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	631 408	549 404
Dépôts à terme	342 326	334 833
Total	973 734	884 237

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à terme en dinars	275 442	273 356
Dépôts à terme en devises	66 885	61 477
Comptes courants personnes physiques	43 123	41 487
Comptes courants personnes morales	89 842	61 176
Comptes d'épargne	174 142	160 096
Comptes professionnels en devises	13 086	9 443
Dépôts en dinars convertibles	4 329	5 808
Certificats de dépôt	128 000	117 500
Comptes prestataires de service en devises	-	-
Comptes négoce international	51	110
Personnes non résidentes	63 501	54 418
Autres sommes dues à la clientèle	115 333	99 366
Total	973 734	884 237

9.2 Répartition des dépôts à terme par maturité :

Libellé	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Dépôts à terme dinars	148 280	94 850	32 312	-	275 442
Dépôts à terme devise	63 655	3 189	40	-	66 884
Total	211 935	98 039	32 352	-	342 326

9.3 Dépôts des entreprises liées :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dépôt à vue	195	794
Dépôts à terme entreprises liées	-	4 000
Certificats de dépôt	-	6 000
Total	195	10 794

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts extérieurs	25 784	28 857
Emprunts obligataires	70 893	66 792
Autres emprunts	-	-
Emprunts	96 677	95 649
Frais financiers/Emprunts extérieurs	599	-
Frais financiers/Emprunts obligataires	4 837	5 431
Frais financiers rattachés	5 436	5 431
Total	102 113	101 080

10.1 Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts obligataires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunt BTE 2010	-	500	2 500	500	3 500
Emprunt BTE 2011	750	-	3 750	2 250	6 750
Emprunt BTE 2016	2 972	-	-	-	2 972
Emprunt BTE 2020	6 770	-	10 715	-	17 485
Emprunt BTE 2021	-	4 907	15 279	-	20 186
	-	-	20 000	-	20 000
Total	10 492	5 407	52 244	2 750	70 893

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Ligne Bird 34.8 millions d'euros	-	-
Ligne Italienne 73 millions d'euros	-	-
Fond Budgétaire Premier Logement	1	1
Ligne Espagnole	-	-
Emprunt El Baraka (*)	24 207	26 604
Encours lignes extérieures	1 576	2 252
Total	25 784	28 857

(*) Emprunt dédié à la construction du siège de la banque

La ventilation des ressources extérieures selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Ligne extérieure Italienne 73 MDS (Principal)	-	289	740	86	1 115
Ligne extérieure Espagnole 25 MDS (Principal)	-	307	154	-	461
Emprunt El Baraka	499	2 686	13 719	7 304	24 208
Total	499	3 282	14 613	7 390	25 784

- Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées

Emprunts selon entreprises liées

Emprunts	Entreprises liées		Autres emprunts	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts	-	-	102 113	101 080
Total	-	-	102 113	101 080

Note 11 : Autres Passifs

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Organismes sociaux	2 136	2 960
Personnel	10 781	9 844
État et collectivités locales	2 870	2 860
Autres créditeurs	24 165	26 840
Valeurs exigibles après encaissement (1)	3 445	1 422
Total	43 397	43 926

- (1) Les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Note 12 : Capitaux propres

Libellé	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Ecart de réévaluation	Dividendes ADP rachetés	Résultats	Résultat net	Total
										Reportés hors Dividendes ADP rachetés	Résultat net de l'exercice	
Soldes au 31/12/2022	90 000	(840)	7 387	22 344	4 430	130	13 200	31 829	835	(49 395)	(30 006)	89 914
Affectation réserves à régime spécial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations/fonds social	-	-	-	-	(616)	-	-	-	-	-	-	(616)
Distributions bénéfiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions bénéfiques ADP rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(30 006)	30 006	-
Ecart de réévaluation (*)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation autres réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves pour réinvestissements exonérés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(36 327)	(36 327)
Soldes au 31/12/2023	90 000	(840)	7 387	22 344	3 814	130	13 200	31 829	835	(79 401)	(36 327)	52 971

(*) cf note 6 Valeurs immobilisées

12.1 Les actions à dividende prioritaires détenues par la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	1,02%	0%

12.2 Mouvements sur le fond social

Les mouvements sur le fond social au titre de 2023 se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Solde au 01/01/2023	4 430
Principal	65
Intérêts	(681)
Total net	3 814

12.3 Répartition du capital :

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	38,9%	50%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	1 750 000	35 000 000	38,9%	50%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	22,2%	0%
Total		4 500 000	90 000 000	100	100%

8.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Cautions en faveur de la clientèle	52 815	54 074
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	169	169
Cautions en faveur des établissements bancaires	30 543	18 499
Total	83 527	72 742

13.1 Cautions avals et autres garanties données sur les entreprises liées

Cautions et avals	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Cautions en faveur de la clientèle	-	-	52 815	54 074
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	-	-	169	169
Cautions en faveur des établissements bancaires	-	-	30 543	18 499
Total	-	-	83 527	72 742

Note 14 : Crédits documentaires

Cette rubrique se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Crédits documentaires	-	-	29 866	18 270
Total	-	-	29 866	18 270

Note 15 : Actifs donnés en garantie

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
BTA/Appel d'offres BCT	-	-
Total	-	-

Note 16 : Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement donnés à la clientèle	29 223	48 291
Total	29 223	48 291

16.1 Engagements de financements donnés sur les entreprises liées

Libellé	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement donnés à la clientèle	-	-	29 223	48 291
Total	-	-	29 223	48 291

Note 17 : Engagements sur titres

Au 31/12/2023 l'état des engagements hors bilan de la BTE ne fait pas apparaître de titres à recevoir ou de participations non libérées.

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Garanties reçues de la clientèle	684 535	670 372
Total	684 535	670 372

5- ÉTAT DE RESULTAT

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	3 867	1 593
Opérations avec la clientèle	99 677	88 065
Total	103 544	89 658

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Opérations de trésorerie et interbancaires	3 867	1 593
Intérêts sur les prêts	93 170	82 155
Revenus Leasing	6 507	5 910
Commissions sur engagements	-	-
Total	103 544	89 658

Les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur les prêts	93 170	82 155
Revenus Leasing	6 507	5 910
Commissions sur engagements	-	-
Total	99 677	88 065

Note 20 : Gains sur opérations de change

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Gains sur opérations de change	4 417	3 883
Total	4 417	3 883

Note 21 : Revenus du portefeuille commercial

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des BTA	-	1 260
Total	-	1 260

Note 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des Obligations	4 471	2 330
Revenus Fonds Gérés	284	305
Revenus des titres de participation	2 696	1 302
Revenus titres d'investissements BTA	7 538	4 489
Total	14 989	8 426

Les revenus des titres de participation se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes	1 478	1 180
Total	1 478	1 180

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Opérations de trésorerie et interbancaires	17 908	14 473
Opérations avec la clientèle	58 223	48 477
Charges d'emprunts obligataires	6 429	6 587
Opérations sur Emprunts extérieurs	43	67
Total	82 603	69 604

Note 24 : Commissions encourues

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Commissions encourues	3 428	3 129
Total	3 428	3 129

Note 25 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Reprise des provisions sur prêts	7 996	9 523
Dotations aux provisions sur prêt	(35 827)	(39 311)
Dotations aux provisions hors bilan	(119)	(254)
Dotations aux provisions Leasing	(2 665)	(1 707)
Reprises provisions Leasing	1 229	355
Dotations aux provisions, créditeurs divers	-	-
Reprises hors bilan	240	127
Pertes sur commissions et intérêts	(165)	-
Reprise sur correction de valeurs	2	-
Reprises provisions comptes courants débiteurs	-	-
Reprises provisions à caractère général	-	-
Total	(29 309)	(31 267)

Note 26 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions sur titres	(2 732)	(411)
Reprises de provisions sur titres	167	1 726
Pertes courues sur titres	(356)	-
Moins value dépréciation Titres BTA	16	53
Amortissement primes d'acquisition BTA	-	(7)
Produit courues sur titres	-	-
Total	(2 905)	1 361

Note 27 : Charges du personnel

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Traitements et salaires	29 696	27 960
Avantages complémentaires	1 395	1 414
Charges sociales	7 653	7 037
Autres charges du personnel	3 179	1 101
Dotation des congés payés	(66)	
Provisions personnel	1 061	1 044
Total	42 918	38 556

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'exploitation non bancaires	7 994	7 383
Autres charges générales d'exploitation	8 764	8 137
Total	16 758	15 520

Ces charges se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Impôts et taxes	1 090	1 234
Rémunérations des services extérieurs	6 868	6 114
Transports et déplacements	36	35
Autres charges générales d'exploitation	8 764	8 137
Total	16 758	15 520

Note 29 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	(36 327 052)	(30 005 782)
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	(36 327 052)	(30 005 782)
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	(10,379)	(8,573)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

6- État de flux de trésorerie

Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2023 un solde négatif de 97 750 mille dinars contre un solde négatif de 68 653 mille dinars au 31 décembre 2022 :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Caisse agences dinars	6 896	4 765
Caisse agences devises et IBS	848	1 489
Banque Centrale de Tunisie en dinars	4 272	105
Banque Centrale de Tunisie en devises	1 173	4 712
Prêts en devises BCT	148 758	104 146
Avoirs chez les correspondants locaux	3	3
Avoirs chez les correspondants étrangers	11 344	12 520
Emprunts et refinancement en devises BCT	(133 000)	(93 050)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(138 044)	(103 343)
Total	(97 750)	(68 653)

Note 31 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 se présentent comme suit :

1. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios débiteurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 1,6 KDT.

Le total des soldes des comptes courants de la SICAR au 31/12/2023 est de : 4,2 KDT.

2. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2023 la somme de 10 819 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2023 des intérêts de placements pour un montant de 108 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 25 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 163 KDT.
3. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 9,2 KDT HT et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
4. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES.

Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 à 477 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5. Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
6. La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 45 KDT.

Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE au 31/12/2023 s'élèvent à 20 KDT.

7. Courant l'exercice 2023, les dividendes perçus auprès de la TES sont de 513 KDT.

8. La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004. Cette commission est de 31 KDT au titre de l'exercice 2023.
9. En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur.

Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 1,2 KDT.

Le total des soldes des comptes « Rapid Recouvrement » sur les livres de la BTE au 31/12/2023 s'élèvent à 161 KDT.

10. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000 KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT.

L'encours de l'emprunt obligataire souscrit par la filiale de la BTE « Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2023 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Encours au 31/12/2023	Intérêts 2023
Rapid Recouvrement	80	8

11. La TEP a bénéficié de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 0,8 KDT.
Le compte à vue de la TEP au 31/12/2023 accuse un solde créditeur de 9,7 KDT.
12. La BTE a conclu une convention avec la BTE-SICAR au 22 décembre 2021 qui porte sur la location d'un bureau en faveur de la BTE-SICAR pour exercer ses activités commerciales. Le contrat concerne la période ouverte de 1 janvier au 31 décembre 2023 renouvelable chaque année. Le montant du loyer est fixé à 1 200 DT par an TTC, payé d'avance avec une augmentation annuelle de 5% à partir de la deuxième année.
Cette convention est applicable à partir du 1er janvier 2022.
13. La rémunération brute de la Directrice Générale s'élève au titre de l'exercice 2023 à 216 KDT.

14. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire de 27 avril 2023. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2023 à un montant brut de 63 KDT.

En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité stratégique, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2022 de 108 KDT.

Note 32 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers de la BTE sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 20 mars 2024. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2023 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

Note 33 : Continuité de l'activité

Le ratio de solvabilité et le ratio « TIER I » ont encore diminué au 31/12/2023 pour atteindre 0.81% et 0.41% par rapport aux limites réglementaires qui sont de 10% et 7%.

Afin de palier à cette situation qui risque d'affecter la continuité d'activité de la banque et dans le cadre du respect des ratios réglementaires relatifs aux fonds propre arrêtés au 31/12/2023, le Conseil d'Administration du 20 mars 2024 a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire prévue le 30/04/2024 en vue d'une augmentation de capital de la banque.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-*

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Tunisie et des Emirats "BTE"** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **52 971 KDT**, y compris le résultat déficitaire de l'exercice de **36 327 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers "Note 33 Continuité d'activité" qui traite de la situation financière difficile par laquelle passe la banque qui dégage des capitaux propres, compte non tenu de l'écart de réévaluation des immobilisations (tel que présenté au niveau de la note "6. Valeurs immobilisées" des états financiers) s'élevant au 31 décembre 2023 à 21 142 KDT soit 23,49% de son capital social.

La banque est considérée dans une situation critique qui nécessiterait la mise en place d'un dispositif de résolution, au sens de l'article 110 de la loi N°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, étant donné que son ratio de solvabilité a baissé en-deçà de 50% du ratio des fonds propres de base réglementaire définis par la Banque Centrale de Tunisie.

Toutefois, nous attirons votre attention que le conseil d'administration réuni le 20 mars 2024 a convoqué une assemblée générale extraordinaire prévue pour le 30 avril 2024 qui statuera sur une augmentation de capital.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2023, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement **103 544 KDT** et **28 108 KDT**, soit un total de **131 652 KDT** représentant **87%** du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2023.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* » et 3.2 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2023, les créances envers les clients s'élèvent à **1 109 680 KDT**, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à **156 775 KDT** et les intérêts et agios réservés ont atteint **32 566 KDT**.

Comme indiqué dans les notes aux états financiers n° 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* », 3.2 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* » et 4.1. 3 « *Créances sur la clientèle* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

5- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur:

- la note aux états financiers n°3.6.2 "Provisions collectives", en effet, la Banque a procédé à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire BCT n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par les circulaires subséquentes, en se référant à la nouvelle méthodologie référentielle édictée par la circulaire 2024-01 du 19 janvier 2024, ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective un complément de provision a été constaté au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 2 557 KDT.
- La note aux états financiers n°6 « Valeurs immobilisées », la banque a réalisé, en application des dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, un inventaire physique de ses immobilisations, excepté les biens immeubles. Toutefois, cette opération n'a pas été parachevée par un rapprochement des résultats de l'inventaire aux données comptables à la clôture de l'exercice 2023.

6- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance

que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

8- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié certaines déficiences.

Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

3- Autres obligations légales et réglementés

- Par référence à la circulaire de la BCT n° 2018-06, nous avons procédé à la vérification des normes d'adéquation des fonds propres. Nous avons constaté une insuffisance des Fonds Propres Nets et que les seuils fixés par les dispositions de l'article 9 de cette circulaire ne sont pas observés par la Banque.
 - ✓ Ainsi, le ratio de solvabilité de la banque au 31 décembre 2023 est de 0,82% alors que le minimum requis est de 10%.
 - ✓ Aussi, le ratio Tier I au 31 décembre 2023 est de 0,41% alors que le minimum requis, par référence au même article est de 7%.

Ces insuffisances sont passibles de pénalités pécuniaires conformément à la réglementation en vigueur.

- Par référence à la circulaire de la BCT n° 2018-06, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons recalculé les seuils prévus par les dispositions des articles 50 et 51 de cette circulaire. Nous constatons, également, que lesdits seuils ne sont pas respectés.

Ces insuffisances sont passibles de pénalités pécuniaires conformément à la réglementation en vigueur et d'une pondération de 300% au total des risques encourus au titre des risques de crédit.

- En exécution des exigences prévues par l'article 96 de la Loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, en cas d'existence de faits de nature à mettre en péril les intérêts de l'établissement ou des déposants et pouvant conduire à la soumission de la banque à un plan de redressement ou un plan de résolution, tel que prévu par les dispositions du Titre VII de ladite Loi, nous avons communiqué à la Banque Centrale de Tunisie, en date du 24 août 2023 un rapport sur les événements ou situations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre intervention et pouvant compromettre la continuité d'exploitation de la banque. Etant précisé que le traitement de la situation des banques et des établissements financiers en difficultés incombe, en application des dispositions du Titre VII de la Loi n° 2016-48, à la Banque Centrale de Tunisie et que nos rapports sont présentés, dans une approche préventive, afin d'éviter l'aggravation des difficultés financières de l'établissement, permettant à la Banque Centrale de Tunisie d'apprécier et de juger l'opportunité de mettre en place d'un dispositif d'alerte au vu de la situation de la banque.
- En application des dispositions prévues par l'article 3 sexis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons présenté au Conseil du Marché Financier en date du 26 septembre 2023 un rapport sur l'existence de faits de nature à mettre en péril les intérêts de la Banque ou les porteurs de ses titres.

Tunis, le 15/04/2024

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR



Hichem CHEKIR
Expert Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre
des Experts Comptables de Tunisie
Tél: 70 297 047

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

La BTE a cédé suite à la décision de son conseil d'administration tenu le 21 Mars 2023 au dinar symbolique, à la société "Rapide Recouvrement" un lot de créances qui totalise un montant de 305 KDT pour un prix de cession de 15 Dinars.

La BTE a cédé suite à la décision de son conseil d'administration tenu le 11 janvier 2024 au dinar symbolique, à la société "Rapide Recouvrement" un lot de créances qui totalise un montant de 1 708 KDT pour un prix de cession de 77 Dinars.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à 2023

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Les opérations réalisées dans ce cadre se détaillent comme suit :

1. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT.

L'encours de l'emprunt obligataire souscrit par la filiale de la BTE "Rapid Recouvrement" ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2023 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Encours au 31/12/2023	Intérêts 2023
Rapid Recouvrement	80	8

- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, plusieurs montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé au 31 décembre 2023 de 10 819 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2023 des intérêts de placements pour un montant de 108 KDT et a réalisé des plus-values sur rétrocession pour un montant de 25 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la "BTE SICAR" une commission de gestion de l'ordre de 163 KDT.

- La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de ces comptes courant créditeurs et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios débiteurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 1,6 KDT. Le total des soldes des comptes courants de la BTE SICAR s'élève au 31 décembre 2023 à 4,2KDT.

- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tunis Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 9,2KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 11 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra

en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 à 477 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

6. Une convention de location portant sur bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT.

Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er novembre 2006, renouvelable par tacite reconduction.

7. La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 45 KDT. Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE arrêté au 31/12/2023 s'élève à 20 KDT.

8. Courant l'exercice 2023, les dividendes perçus auprès de la TES sont de 513 KDT.

9. La TEP a bénéficié de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 0,8 KDT.

Le compte à vue de la TEP au 31/12/2023 accuse un solde créditeur de 9,7 KDT.

10. La BTE a conclu une convention avec la BTE-SICAR au 22 décembre 2021 qui porte sur la location d'un bureau en faveur de la BTE-SICAR pour exercer ses activités commerciales. Le contrat couvre la période ouverte de 1 janvier au 31 décembre 2022 renouvelable chaque année. Le montant du loyer est fixé à 1 200 DT par an TTC, servi d'avance moyennant une augmentation annuelle de 5% à partir de la deuxième année.

Cette convention est applicable à partir du 1^{er} janvier 2022.

11. La BTE a confié en 2003 à la société "Rapid Recouvrement", un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004. Cette commission est de l'ordre de 31KDT au titre de l'exercice 2023.

Par ailleurs, la société "Rapid Recouvrement" bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 1,2 KDT.

Le total des soldes des comptes « Rapide Recouvrement » sur les livres de la BTE au 31/12/2023 s'élevaient à 161 KDT.

III. Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération de la Directrice Générale a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 17 décembre 2019. En outre, elle bénéficie d'une mise à disposition d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité.

En 2023, la rémunération brute de la Directrice Générale est de l'ordre de 216 KDT.

2. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2023. Ces jetons de présence s'élevaient en brut au titre de l'exercice 2023 à 63 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques, du comité de nominations et rémunérations et du comité stratégique, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2023 de 108 KDT ventilées comme suit :

Comité	Montant (en DT)
Comité Stratégique	12 500
Comité d'Audit Interne	40 000
Comité de Risque	40 000
Comité de nominations et rémunérations	15 000
Total	107 500

3. Les obligations et engagements de la BTE envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont synthétisés comme suit (en TND) :

	Directeur Général		Membres du CA et comités réglementaires	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	215 651	-	170 500	152 500
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Total en DT	215 651	-	170 500	152 500

Par ailleurs, et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du

11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15/04/2023

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR



Hichem CHEKIR
Expert Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre
des Experts Comptables de Tunisie
Tél: 70 297 047

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi-lot AFH-DC8, Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Banque de Tunisie et des Émirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

**Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2023
(Unité : en milliers de dinars)**

	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
AC1 CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	1	13 188	11 073
AC2 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	216 517	160 149
AC3 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	3	1 015 128	975 988
AC4 PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	122 632	178 346
AC5 PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	181 972	132 374
AC6 VALEURS IMMOBILISEES	6	92 684	80 835
AC7 AUTRES ACTIFS	7	15 867	17 869
TOTAL ACTIF		1 657 988	1 556 634
PA2 DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	8	280 626	202 163
PA3 DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	9	973 871	884 182
PA4 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	10	96 580	96 923
PA5 AUTRES PASSIFS	11	41 950	45 723
TOTAL PASSIF		1 393 027	1 228 991
CP1 CAPITAL	12	90 000	90 000
CP2 RÉSERVES	13	169 024	153 348
CP3 ACTIONS PROPRES		(840)	(840)
CP5 RÉSULTATS REPOTES	14	(78 566)	(48 560)
CP6 RÉSULTAT DE L'EXERCICE	15	(33 673)	(30 303)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		145 945	163 645
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	16	119 016	163 998
CAPITAUX PROPRES		264 961	327 643
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 657 988	1 556 634

État des engagements hors Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en milliers de dinars)

	31/12/2023	31/12/2022
PASSIFS ÉVENTUELS		
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	83 527	72 742
HB2 Crédits documentaires	29 866	18 270
HB3 Actifs données en garantie		
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS	113 393	91 012
ENGAGEMENTS DONNES		
HB4 Engagements de financement donnés	29 223	48 291
HB5 Engagements sur titres		
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	29 223	48 291
ENGAGEMENTS REÇUS		
HB6 Engagements de financement reçus		
HB7 Garanties reçues	684 534	670 372
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	684 534	670 372

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
État de résultat consolidé
Exercice Clos le 31 décembre 2023
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES			
		162 603	145 457
PR1	INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES	17	103 552
PR2	COMMISSIONS (en produits)	18	28 558
PR3	GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	19	10 768
	GAINS SUR OPERATIONS DE CHANGE		4 280
PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	15 445
			9 539
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES			
		83 890	71 125
CH1	INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	21	81 127
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES		2 771
CH3	PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES		(8)
	PRODUIT NET BANCAIRE		78 713
			74 332
PR5/CH4	DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF		(28 150)
PR6/CH5	DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST	22	17 802
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		78
CH6	FRAIS DE PERSONNEL	23	(43 441)
CH7	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	24	(19 124)
CH8	DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	25	(10 521)
			(5 982)
TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION			
		(4 643)	(7 984)
PR8/CH9	SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		(20 512)
CH11	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		616
			(457)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
		(24 539)	(18 649)
PR9/CH10	ELEMENTS EXTRAORDINAIRES		(1)
RESULTAT NET			
		(24 540)	(18 649)
PART DES MINORITAIRES			
		9 132	11 654
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE PART DU GROUPE			
		(33 672)	(30 303)

État de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos le 31/12/2023
(Unité en milliers de Dinars)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits d'exploitation bancaires encaissés		140 860	143 756
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(108 380)	(84 406)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(51 940)	(53 930)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		84 144	19 408
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		(50 567)	(54 509)
Autres flux d'exploitation		14 467	(3 569)
Impôts sur les sociétés		(450)	(311)
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités d'exploitation		28 134	(33 561)
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 712	1 210
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(1 447)	(15 894)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(8 459)	(211)
Flux de trésorerie net affecté/ provenant des activités d'investissement		(7 194)	(14 895)
 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission D'actions		(52 003)	(14 914)
Émission D'emprunts sur le marché public		20 283	250
Remboursement d'emprunts sur le marché monétaire		(15 524)	(21 748)
Placements		(397)	(126)
Augmentation/diminution ressources spéciales		(2 396)	887
Dividendes versés / Encaissés		0	(316)
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		(50 037)	(35 967)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(29 097)	(84 423)
Liquidités et équivalents en début de période		(68 653)	15 770
Liquidités et équivalents en fin de période	26	(97 750)	(68 653)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- La norme comptable générale n 01 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2023.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE ;
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- **L'intégration globale**

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	6.85%	Filiale	Intégration globale	6.85%

- **Nature de la relation entre la société mère BTE et la SICAV TES**

La Tuniso-émiratie sicav est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 janvier 2007 à l'initiative de la « banque de Tunisie et des émirats » la « banque de Tunisie et des émirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Le conseil d'administration de la SICAV est majoritairement constitué par les représentants du groupe BTE, la gestion de la SICAV est donc assurée sous le contrôle exclusif du groupe.

- **Forme juridique et objet des filiales :**

	Forme Juridique	Objet social
BTE	SA	Banque
RR	SA	Recouvrement des créances bancaires
SICAR	SA	Participation ou investissement dans les fonds propres des entreprises
TES	SA	la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « Agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts. La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- Le portefeuille titres commercial ;
- Et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

- **Portefeuille titres commercial**

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

- **Les titres de participation**

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

- **Les titres mis en équivalence**

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

5.5.2-Provision collective

A la date du 19 janvier 2024, une nouvelle circulaire est apparue sous le numéro 2024-01 qui oblige les établissements de crédit par prélèvement sur les résultats à constituer des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Sont exclus, les engagements envers les banques, les établissements financiers au sens de la loi n°2016-48, les engagements faveur les institutions de microfinance constituées sous forme de société anonyme ainsi que les crédits notifiés et non utilisés,

Cette nouvelle circulaire a apporté une nouvelle méthodologie de détermination de cette provision par rapport à la méthode dictée par la circulaire n° 2023-02, n°2022-02 et la circulaire n° 2021-01. Les principales modifications sont :

- Modification des taux historiques moyens par l'augmentation du taux Δ .
- L'année 2020 est toujours exclues du calcul du taux de migration.
- Tenir compte de l'année de référence dans le calcul du taux de migration
- L'augmentation des taux de provisionnement standards « TPgi » à 40% contre 35% en 2023 pour tous les secteurs sauf pour :
 - Promotion immobilière 30%
 - Crédits logements des particuliers 20 %

5.5.3-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

□ Immeuble d'exploitation	:	2,5%
□ Mobilier de bureaux	:	20 %
□ Matériel de bureaux	:	10 %
□ Matériel de transport	:	20 %
□ Agencements aménagements et installations	:	10 %
□ Matériel informatique	:	15 %
□ Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- Des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- De la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- De la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe ;
- Des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE ;
- Des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement ;
- Des cessions de titres par la BTE à la T E P ;
- Les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1 : CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 13 188 KDT contre 11 073 KDT au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Caisse	7 744	6 256
Banque Centrale de Tunisie en dinars	5 444	4 817
Total	13 188	11 073

NOTE 2 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 216 517 KDT contre 160 149 KDT au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Créances sur les établissements bancaires	18 733	12 519
Créances sur les établissements financiers	197 784	147 630
Total	216 517	160 149

NOTE 3 : CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2023, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 1 015 127 KDT contre 975 988 KDT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Comptes débiteurs	115 813	110 472
Autres concours à la clientèle	851 331	817 312
Crédits sur ressources spéciales	47 984	48 204
Total	1 015 128	975 988

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 122 632 KDT fin 2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Titres de placement	122 632	178 346
Total	122 632	178 346

NOTE 5 : PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille des titres d'investissement présente un solde net de 181 972 KDT au 31/12/2023

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Titres d'investissement	181 972	132 374
TOTAL	181 972	132 374

NOTE 6 : VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2023 un solde net de 92 684 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	5 095	1 217
Immobilisations corporelles	87 589	79 618
Total	92 684	80 835

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2023 un solde de 15 867 KDT et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Compte attente et de régularisation	3 990	6 484
Autres	11 877	11 385
Total	15 867	17 869

NOTE 8 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2022 et 2023 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	280 626	202 163
Total	280 626	202 163

NOTE 9 : DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2022 et 2023 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	565 975	440 526
Autres dépôts et avoirs	407 896	443 656
Total	973 871	884 182

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2022 et 2023 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts ressources spéciales	588	644
Autres emprunts	95 992	96 279
Total	96 580	96 923

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour passifs et charges	4 834	2 427
Comptes attente et de régularisation	21 802	19 196
Autres	15 314	24 100
Total	41 950	45 723

NOTE 12 : CAPITAL

Au 31/12/2023, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Capital	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 13 : RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Réserves consolidées	169 024	153 348
Total	169 024	153 348

NOTE 14 : RÉSULTATS REPORTES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
BTE	(78 565)	(48 560)
Total	(78 565)	(48 560)

NOTE 15 : RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts majoritaires	(33 673)	(30 303)
Total	(33 673)	(30 303)

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Réserves minoritaires	109 884	152 344
Résultats minoritaires	9 132	11 653
Total	119 016	163 997

NOTE 17 : INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Opérations avec les établissements bancaires	3 921	1 716
Opérations avec la clientèle	99 445	87 936
Autres revenus	186	147
Total	103 552	89 799

NOTE 18 : COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Commissions sur opérations bancaires	28 558	30 136
Total	28 558	30 136

NOTE 19 : GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Gains nets sur titres de transaction	10 768	12 370
Total	10 768	12 370

NOTE 20 : REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2023 et 2022 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	13 828	7 844
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	1 152	1 345
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	465	350
Total	15 445	9 539

NOTE 21 : INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Opérations avec les établissements bancaires	9 391	8 560
Opérations avec la clientèle	55 305	45 299
Emprunts et ressources spéciales	11 406	9 328
Autres intérêts et charges	5 025	5 683
Total	81 127	68 870

Note 22 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2023	31/12/2022
Dotations/reprise aux provisions sur titres	17 802	11 936
Plus-values sur Titres		
Total	17 802	11 936

NOTE 23 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2023 et 2022 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	38 870	33 040
Charges sociales	4 571	6 619
Total	43 441	39 659

NOTE 24 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2023 et 2022 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'exploitation non bancaires	4 374	3 561
Autres charges générales d'exploitation	14 750	14 386
Total	19 124	17 947

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations du groupe BTE en 2022 et 2023 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements	10 521	5 982
Total	10 521	5 982

NOTE 26 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Libelles	31/12/2023	31/12/2022
Caisse agences dinars	6 896	4 765
Caisse agences devises	848	1 489

Banque Centrale de Tunisie en dinars	4 272	105
Banque Centrale de Tunisie en devises	1 173	4 712
Avoirs correspondants locaux	11 347	12 520
Prêts Interbancaires	148 758	104 146
Autres emprunts	(271 044)	(196 390)
Total	(97 750)	(68 653)

Note 27 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers consolidés de la BTE sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 20 Mars 2024. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

Note 28 : Continuité de l'activité

Le ratio de solvabilité et le ratio « TIER I » ont encore diminué au 31/12/2023 pour atteindre 0,82% et 0,41% par rapport aux limites réglementaires qui sont de 10% et 7%.

Afin de palier à cette situation qui risque d'affecter la continuité d'activité de la banque et dans le cadre du respect des ratios réglementaires relatifs aux fonds propre arrêtés au 31/12/2023, le Conseil d'Administration du 20 mars 2024 a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire prévue le 30/04/2024 en vue d'une augmentation de capital de la banque.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Résultat par action du groupe

Libelles	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net (en KDT)	-33 673	-30 303
Parts attribuables aux ADP (en KDT)		
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en KDT)	-33 673	-30 303
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	(9,620)	(8,658)

2. Mouvements capitaux propres :

	Capital social	Actions propres	Réserves Consolidées	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2022	90 000	(840)	153 348	(48 560)	(30 303)	163 645
Variation des réserves consolidées	-		15 676	(30 006)		(14 330)
Affectation du Résultats de l'exercice n-1	-				30 303	30 303
Part du groupe dans le résultat	-				(33 673)	(33 673)
Soldes au 31/12/2023	90 000	(840)	169 024	(78 566)	(33 673)	145 945

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers du Groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » (le « Groupe ») qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2023, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de **145 945 KDT**, y compris la part du Groupe dans le résultat déficitaire net de l'exercice s'élevant à **33 673 KDT**.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers "Note 28 Continuité d'activité" qui traite de la situation financière difficile par laquelle passe la banque qui dégage des capitaux propres, compte non tenu de l'écart de réévaluation des immobilisations (tel que présenté au niveau de la note "6. Valeurs immobilisées" des états financiers) s'élevant au 31 décembre 2023 à 21 142 KDT soit 23,49% de son capital social.

La banque est considérée dans une situation critique qui nécessiterait la mise en place d'un dispositif de résolution, au sens de l'article 110 de la loi N°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, étant donné que son ratio de solvabilité a baissé en-deçà de 50% du ratio des fonds propres de base réglementaire définis par la Banque Centrale de Tunisie.

Toutefois, nous attirons votre attention que le conseil d'administration réuni le 20 mars 2024 a convoqué une assemblée générale extraordinaire prévue pour le 30 avril 2024 qui statuera sur une augmentation de capital.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2023, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement 103 552 KDT et 28 558 KDT, soit 81% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2023.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers 5.1 « comptabilisation des prêts et revenus y afférents ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par le groupe en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2023, les créances nettes envers les clients s'élèvent à 1 015 128 KDT.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 5.1 « comptabilisation des prêts et revenus y afférents », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition du groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

5- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- la note aux états financiers consolidés n°5.5.2 "Provisions collectives", en effet, la banque a procédé à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire BCT n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par les circulaires subséquentes, en se référant à la nouvelle méthodologie référentielle édictée par la circulaire 2024-01 du 19 janvier 2024, ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective un complément de provision a été constaté au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 2 557 KDT.
- La note aux états financiers n°6 « Valeurs immobilisées », la banque a réalisé, en application des dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, un inventaire physique de ses immobilisations, excepté les biens immeubles. Toutefois, cette opération n'a pas été parachevée par un rapprochement des résultats de l'inventaire aux données comptables à la clôture de l'exercice 2023.

6- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration et la direction ont l'intention de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

8- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences

néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié certaines déficiences au niveau de la banque. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport

Et en se basant sur les rapports des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du Groupe, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023.

2. Autres obligations légales et réglementés

- Par référence à la circulaire de la BCT n° 2018-06, nous avons procédé à la vérification des normes d'adéquation des fonds propres. Nous avons constaté une insuffisance des Fonds Propres Nets et que les seuils fixés par les dispositions de l'article 9 de cette circulaire ne sont pas observés par la Banque.
 - Ainsi, le ratio de solvabilité de la banque au 31 décembre 2023 est de 0,82% alors que le minimum requis est de 10%.
 - Aussi, le ratio Tier I au 31 décembre 2023 est de 0,41% alors que le minimum requis, par référence au même article est de 7%.

Ces insuffisances sont passibles de pénalités pécuniaires conformément à la réglementation en vigueur.

- Par référence à la circulaire de la BCT n° 2018-06, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons recalculé les seuils énoncés par les dispositions des articles 50 et 51 de cette circulaire. Nous constatons, également, que lesdits seuils ne sont pas respectés.

Ces insuffisances sont passibles de pénalités pécuniaires conformément à la réglementation en vigueur et d'une pondération de 300% au total des risques encourus au titre des risques de crédit.

- En exécution des exigences prévues par l'article 96 de la Loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, en cas d'existence de faits de nature à mettre en péril les intérêts de l'établissement ou des déposants et pouvant conduire à la soumission de la banque à un plan de redressement ou un plan de résolution, tel que prévu par les dispositions du Titre VII de ladite Loi, nous avons communiqué à la Banque Centrale de Tunisie, en date du 24 août 2023 un rapport sur les événements ou situations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre intervention et pouvant compromettre la continuité d'exploitation de la banque. Etant précisé que le traitement de la situation des banques et des établissements financiers en difficultés incombe, en application des dispositions du Titre VII de la Loi n° 2016-48, à la Banque Centrale de Tunisie et que nos rapports sont présentés, dans une approche préventive, afin d'éviter l'aggravation des difficultés financières de l'établissement, permettant à la Banque Centrale de Tunisie d'apprécier et de juger l'opportunité de mettre en place d'un dispositif d'alerte au vu de la situation de la banque.
- En application des dispositions prévues par l'article 3 sexis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons présenté au Conseil du Marché Financier en date du 26 septembre 2023 un rapport sur l'existence de faits de nature à mettre en péril les intérêts de la Banque (société Mère) ou les porteurs de ses titres.

Tunis, le 15 /04/2024

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR



Hichem CHEKIR
Expert Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre
des Experts Comptables de Tunisie
Tél: 70 297 047

Avis des Sociétés

ETATS FINANCIERS

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR –ICF- Siège social : 06, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

La société « Les Industries Chimiques du Fluor-ICF », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 09 mai 2024. Ces états financiers sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Islem RIDANE & M. Mohamed Oussama HAMROUNI représentants les sociétés d'expertise comptable CNBA et L'Expert Financial, Audit & Conseil.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	NOTES	2 023	2 022
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		888 285	888 285
Moins : amortissements		<888 285>	<888 285>
	3	0	0
Immobilisations corporelles		103 780 835	100 989 338
Moins : amortissements		<83 786 453>	<79 200 243>
	4	19 994 382	21 789 095
Immobilisations Financières		29 165 626	23 887 387
Moins : provisions		<803 710>	<887 145>
	5	28 361 916	23 000 242
Total des actifs immobilisés		48 356 298	44 789 337
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		48 356 298	44 789 337
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		51 572 363	69 304 935
Moins : provisions		<718 872>	<399 316>
	6	50 853 491	68 905 619
Clients et comptes rattachés		18 229 055	17 614 915
Moins : provisions		18 229 055	17 614 915
Autres actifs courants		7 068 643	4 687 831
Moins : provisions		7 068 643	4 687 831
	7	7 068 643	4 687 831
Placements et autres actifs financiers		169 022	259 826
Liquidités et équivalents de liquidités		7 856 211	31 104 823
	9	7 856 211	31 104 823
Total des actifs courants		84 176 422	122 573 014
Total des actifs		132 532 720	167 362 351

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2023

(Exprimé en dinar tunisien)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres		2 625 565	2 886 981
Résultats reportés		39 597 462	24 257 422
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		100 082 460	85 003 836
Résultat de l'exercice		7 320 560	31 090 040
Total des capitaux propres avant affectation	10	107 403 020	116 093 876
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		-	-
Provisions	11	4 068 977	3 359 217
Total des passifs non courants		4 068 977	3 359 217
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	11 974 126	32 484 714
Autres passifs courants	13	9 086 597	15 424 544
Concours bancaire et autres passifs financiers		-	-
Total des passifs courants		21 060 723	47 909 258
Total des passifs		25 129 700	51 268 475
Total des capitaux propres et des passifs		132 532 720	167 362 351

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 023	2022
Revenus	14	146 579 725	230 831 878
Coût des ventes	Tableau de passage	<127 488 977>	<181 500 726>
Marge brute		19 090 748	49 331 152
Autres produits d'exploitation	15	1 988 956	3 557 824
Frais de distribution	Tableau de passage	<5 726 775>	<11 136 192>
Frais d'administration	Tableau de passage	<4 446 738>	<5 307 400>
Autres charges d'exploitation	Tableau de passage	<9 533 714>	<8 614 035>
Résultat d'exploitation		1 372 477	27 831 349
Charges financières nettes	16	(1 042 282)	2 435 397
Produits des placements	17	7 123 653	5 763 307
Autres gains ordinaires	18	274 714	103 929
Résultats des activités ordinaires avant impôts		7 728 562	36 133 982
Impôt sur les bénéfices		<408 002>	<5 043 942>
Résultats des activités ordinaires après impôts		7 320 560	31 090 040
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		7 320 560	31 090 040
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		7 320 560	31 090 040

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2023

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 023	2 022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		146 043 664	243 289 368
Encaissements reçus des débiteurs divers		1 761 738	1 848 947
Sommes versées aux fournisseurs		<128 900 013>	<192 022 277>
Sommes versées au personnel		<17 283 333>	<19 720 555>
Impôts sur les bénéfices		<8 607 251>	<76 320>
Charges financières		<230 213>	<24 658>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	19	<7 215 408>	33 294 505
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<2 301 408>	<1 908 283>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	8 150
Encaissements / cession d'immobilisations financières		-	495 065
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		<5 250 000>	-
SICAVE		<317>	<630>
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		<230 800>	<351 540>
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		7 265 829	5 838 782
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	20	<516 696>	4 081 544
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		<15 741 555>	<7 770 008>
Encaissements provenant des subventions		3 950	-
Remboursement d'emprunts		<41 784 207>	<28 323 551>
Encaissements provenant des emprunts		41 784 207	17 707 590
Encaissement suite à l'émission de nouvelles actions		-	-
Encaissement en plus auprès des actionnaires		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	21	<15 737 605>	<18 385 969>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	22	221 097	1 410 111
Variation de trésorerie		<23 248 612>	20 400 191
Trésorerie au début de l'exercice		31 104 823	10 704 632
Trésorerie à la clôture de l'exercice		7 856 211	31 104 823
Variation de trésorerie		<23 248 612>	20 400 191

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements	Autres charges	Production stockée ou déstockage de production
Coût des ventes	127 488 977	117 610 477	8 736 967	2 877 228	1 111 343	(2 847 039)
Frais de distribution	5 726 775	-	755 311	-	4 971 464	-
Frais d'administration	4 446 738	136 545	3 387 132	195 818	727 243	-
Autres charges	9 533 714	120 415	4 217 504	3 058 286	2 137 510	-
Total	147 196 204	117 867 437	17 096 914	6 131 332	8 947 560	(2 847 039)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes		2023	2022
Revenus et autres produits d'exploitation	146 579 725						
Production stockée	2 847 039	Déstockage de production		-			
Production immobilisée	5 692						
Total	149 432 455	Total		-	Production	149 432 455	251 550 866
Production	149 432 455	Achats consommés	117 867 437		Marge sur coût matières	31 565 018	70 147 515
Marge sur coût matières	31 565 018						
Subventions d'exploitation	261 416	Autres charges externes	8 768 469				
Produits divers ordinaires	1 069 823						
Total	32 896 257	Total	8 768 469		Valeur ajoutée brute	24 127 788	57 092 159
Valeur ajoutée brute	24 127 788	Impôts et taxes	179 092				
		Charges de personnel	17 096 914				
Total	24 127 788	Total	17 276 005		Excédent ou insuffisance brute d'exploitation	6 851 782	35 498 900
Excédent brut d'exploitation	6 851 782	Insuffisance brute d'exploitation	-				
Autres produits ordinaires	493 087	Autres charges ordinaires	-				
Produits financiers	9 231 496	Charges financières	3 364 548				
Transfert et reprise sur charges	648 076	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	6 131 332				
		Impôt sur le résultat ordinaire	408 002				
Total	17 224 441	Total	9 903 882		Résultat des activités ordinaires	7 320 560	31 090 040
Résultat positif des activités ordinaires	7 320 560	Résultat négatif des activités ordinaires	-				
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-				
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-				
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables	-				
Total	7 320 560	Total	-		Résultat net après modifications comptables	7 320 560	31 090 040

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

La société applique la méthode permanent pour comptabiliser le flux d'entrée et de sortie des stocks.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

2.5. Evènements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Désignation	2 023	2022
Logiciels	480 495	480 495
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	888 285	888 285
Moins amortissements	<888 285>	<888 285>
	-	-

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Désignation	2 023	2 022
Terrains	3 977 043	3 977 043
Constructions	15 976 082	15 976 082
Installations techniques, matériel et outillage industriel	74 098 993	72 710 970
Matériel de transport	764 292	764 292
Autres immobilisations corporelles	4 334 855	4 288 162
Immobilisations en cours	4 629 570	3 272 789
Sous Total	103 780 835	100 989 338
Moins amortissements	<83 786 453>	<79 200 243>
	19 994 382	21 789 095

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur Brute au 31/12/2023	Cumul des amortissements au 31/12/2022	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2023	31/12/2023
Logiciels	480 495	-	-	480 495	480 495	-	-	480 495	-
Brevets licences procédés	407 790	-	-	407 790	407 790	-	-	407 790	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	888 285			888 285	888 285	-	-	888 285	-
Terrains	3 977 043	-	-	3 977 043	38 625	-	7 500	46 125	3 930 918
Constructions	15 976 082	-	-	15 976 082	11 470 440	-	652 785	12 123 225	3 852 857
Installations techniques, matériel et outillage industriel	72 710 970	1 388 023	-	74 098 993	63 297 685	-	3 690 814	66 988 500	7 110 493
Matériel de transport	764 292	-	-	764 292	691 877	-	71 238	763 115	1 177
Autres immobilisations corporelles	4 288 162	46 692	-	4 334 855	3 701 616	-	163 872	3 865 488	469 367
Immobilisations en cours	3 272 789	3 847 854	2 491 073	4 629 570	-	-	-	-	4 629 570
Total des immobilisations corporelles	100 989 338	5 282 569	2 491 073	103 780 835	79 200 243	-	4 586 209	83 786 453	19 994 382
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	101 877 623	5 282 569	2 491 073	104 669 120	80 088 528	-	4 586 209	84 674 738	19 994 382

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Désignation	2 023	2022
Prêts au personnel	197 850	249 530
Participations*	28 333 708	23 083 708
Dépôts et cautionnements	634 068	554 149
Sous Total	29 165 626	23 887 387
Moins provisions	<803 710>	<887 145>
	28 361 916	23 000 242

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	2 023	2022
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- Société de Ciment de Bizerte	138 025	128 197
- STB	503 915	496 647
- STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	-	100 000
- UNIMED	11 270	11 801
	803 710	887 145

* Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2022	Acquisition 2023	Cession/réduction 2023	Valeurs historiques 2023	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembre 2023	au 31/12/2022	Provisions au 31/12/2023	Variation
ATTIJARI BANK	12 409 444	-	-	12 409 444	3,97%	1 618 783	7,666	44,540	-	-	-
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,30%	45 182	100,000	100,00	-	-	-
STE ALKIMIA	1 674 419	250 000	-	1 924 419	1,95%	76 940	25,012	27,501	-	-	-
STB	735 733	-	-	735 733	0,04%	63 200	11,641	3,668	496 647	503 915	7 268
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,71%	69 700	10,000	10,00	-	-	-
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,00%	15 000	10,000	-	150 000	150 000	-
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,91%	200	50,000	50,00	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,02%	1 000	10,000	10,00	-	-	-
SOTAC	500	-	-	500	0,02%	5	100,000	-	500	500	-
STE DE STOCKAGE PETROLIERS	5 000	-	-	5 000	27,78%	5 000	1,000	1,00	-	-	-
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,00%	1 607	5,513	7,594	-	-	-
SOTRAPIL	196 026	-	-	196 026	0,61%	25 298	7,749	14,812	-	-	-
Ste MARHABA PROM TOURISTIQUE	-	5 000 000	-	5 000 000	16,67%	5 000	1 000,000	1000,000	-	-	-
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,03%	13 000	11,498	0,881	128 197	138 025	9 828
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,01%	2 017	10,700	11,713	-	-	-
AMARAGE ET DESAMARAGE	100 000	-	-	100 000	20,00%	10 000	10,000	10,000	100 000	-	<100 000>
UNIMED	47 283	-	-	47 283	0,02%	4 957	9,539	7,265	11 801	11 270	<531>
BIAT	2 350 184	-	-	2 350 184	0,13%	45 066	52,150	90,846	-	-	-
TOTAL	23 083 708	5 250 000	-	23 333 708	-	-	-	-	887 145	803 710	<83 435>

6. STOCKS.

Désignation	2 023	2022
Matières premières	23 420 568	39 266 183
Matières consommables	5 983 832	5 701 835
Emballages commerciaux	691 488	854 713
Produits finis ALF3	20 025 513	19 936 941
Produit finis ANHYDRITE	84 964	10 322
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	1 365 998	3 534 941
Sous Total	51 572 363	69 304 935
Moins provisions pour dépréciation *	<718 872>	<399 316>
	50 853 491	68 905 619

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	2 023	2022
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	122 947	-
Provision pour dépréciation de matière première	146 375	80 171
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	449 550	319 145
	718 872	399 316

7. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	2 023	2022
Débiteurs divers	128 787	235 863
Etat	6 823 175	4 268 572
Fournisseurs, avances sur commandes	43 827	10 683
Charges comptabilisées d'avance	34 945	25 037
Personnel, avances et acomptes	32 760	30 180
Produits à recevoir	-	112 347
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	7 068 643	4 687 831
Moins : provisions	-	-
	7 068 643	4 687 831

8. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	2 023	2022
Prêt au personnel	169 022	259 826
	169 022	259 826

9. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Désignation	2 023	2022
Certificats de dépôts	-	28 491 217
Banques (DT)	580 885	880 940
Banques (devises)	7 269 455	1 727 202
Caisses	5 871	5 464
	7 856 211	31 104 823

10. CAPITAUX PROPRES

10.1 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2023 s'élèvent à 107 403 020 dinars contre 116 093 876 dinars au 31/12/2022 soit une diminution de 8 690 856 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2023 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2022	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 886 981	24 257 422	31 090 040	0	116 093 876
Modifications comptables 2022	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes après modifications comptables	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 886 981	24 257 422	31 090 040	0	116 093 876
Augmentation de capital souscrite appelée versée	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capitale souscrite non appelée	-	-	-	-	-	-	-	-
Actionnaire capital non appelé	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	-	<15 750 000>	-	<15 750 000>
Affectation en réserves Légales	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en réserves facultatives	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	15 340 040	<15 340 040>	-	-
Obtention de subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	<261 416>	-	-	-	<261 416>
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	7 320 560	-	7 320 560
Modifications comptables 2023	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 Décembre 2023	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 625 565	39 597 462	7 320 560	0	107 403 020

10.2 RESULTAT PAR ACTION.

Le résultat par action est détaillé comme suit :

		2023	2022
Résultat de l'exercice		7 320 560	31 090 040
Nombre d'actions		2 100 000	2 100 000
		3.486	14.805

11. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :

		2023	2022
Provisions litiges pollution	(a)	602 157	369 958
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	2 947 583	2 470 022
		4 068 977	3 359 217

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les années à venir en cas de départ à la retraite.

12. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation		2023	2022
Fournisseurs d'exploitation locaux		2 746 975	3 144 476
Fournisseurs d'exploitation étrangers		6 173 954	26 899 180
Fournisseurs d'immobilisations locaux		133 666	152 792
Fournisseurs factures non parvenues		2 712 185	2 127 619
Fournisseurs, retenues de garantie		207 346	160 647
		11 974 126	32 484 714

13. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Désignation	2023	2022
Personnel et comptes rattachés	3 730 377	3 645 996
Etat et collectivités publiques	941 534	7 020 749
Produits constatés d'avance	136 904	122 920
Actionnaires dividendes à payer	16 608	9 491
CNSS et organismes sociaux	1 692 448	2 078 866
Créditeurs divers	372 581	359 823
Provisions courantes pour risque et charge	2 196 145	2 186 699
	9 086 597	15 424 544

14. REVENUS

Au cours de l'année 2023, les revenus ont atteint 146 579 725 dinars contre 230 831 878 dinars courant l'année 2022, soit une variation négative de 36.5%.

La baisse significative des revenus en 2023 par rapport à 2022 s'explique essentiellement par la baisse des quantités vendues, du repli des prix de vente suite à la baisse de la demande sur le marché international du fluorure d'aluminium et du niveau des prix pratiqués par les principaux concurrents.

Les revenus proviennent essentiellement de l'exportation du Fluorure d'aluminium (99,81%).

15. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2023	2022
Revenus loyers	601 121	569 776
Production immobilisée	5 692	7 256
Cessions ALUMINE	79 500	243 550
Vente déchets	330	1 280
Remboursements divers	141 715	411 362
Autres produits sur chargement et déchargement	384 372	661 084
Reprise de provision pour affaire pollution	182 651	193 074
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	-	750 967
- Stock matière première	-	6
- Stock pièces de rechange	30 992	-
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	292 717	347 677
Reprise de provision pour congés à payer	-	91 236
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	261 416	278 886
Jeton de présence	4 500	-
Subvention reçue sur formation	3 950	-
Produits liés à une modification comptable	-	1 670
	1 988 956	3 557 824

16. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Désignation	2 023	2 022
Charges d'intérêts	230 213	24 549
Perte de change	3 117 238	6 779 929
Gain de change	<2 221 735>	<9 179 183>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	17 096	8 373
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<100 530>	<68 888>
Produits/Charges financières liées à une modification comptable	-	<177>
	1 042 282	<2 435 397>

17. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2023	2022
Placements	214 423	294 781
Dividendes	6 904 381	5 462 723
Produits sur prêts accordés au personnel	4 849	5 803
	7 123 653	5 763 307

Les produits de placement ont atteint 7 123 653 TND au 31/12/2023 contre 5 763 307 TND au 31/12/2022. Cette variation positive provient essentiellement de l'augmentation des dividendes distribués par ATTIJARI BANK et la BIAT.

18. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2 023	2022
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	80	8 150
Intérêts créditeurs des comptes courants	145 854	95 779
Produit divers ordinaire sur annulation dettes fournisseurs	128 777	-
Autres gains	3	-
	274 714	103 929

19. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/2023 à <7 215 408>DT résulte de :

1) Encaissements :		147 805 402
- encaissements auprès des clients		146 043 664
- encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)		732 750
- encaissement reçu des débiteurs divers (autres)		1 028 988
2) Décaissements :		<155 020 810>
- décaissements d'exploitation		<155 020 810>

20. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à <516 696> DT au 31/12/2023. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements		7 273 579
- remboursement des prêts accordés au personnel		7 750
- produits des placements		213 777
- produits des participations dividendes reçus		6 904 381
- produit des jetons de présence reçus		1 500
- revenus des comptes courants		145 853
- produits prêts personnels		318
2) Décaissements		<7 790 275>
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<2 301 408>
- participation 50% société Marhaba promotion touristique		<5 000 000>
- participation 25% augmentation de capital de la société Alkimia		<250 000>
- prêts accordés au personnel		<238 550>
- sicav trésor		<317>

21. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à <15 737 605>DT au 31/12/2023 et se détaillent comme suit

1) Encaissements		41 788 157
-encaissement provenant des financements		41 784 207
-encaissement provenant des subventions		3 950
2) Décaissements		<57 525 762>
- dividendes payés		<15 741 555>
- Règlement échéance à moins d'un an sur emprunt banque de Tunisie		-
- Règlement des financements		<41 784 207>

22. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2023 a engendré des pertes de change sur les comptes bancaires de 221 097 DT.

23. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2023 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,67%
MARHABA INTERNATIONAL	396 838	18,90%
MARHABA BEACH	360 368	17,16%
SOHOTO SALEM	101 360	4,83%
TOUR KHALEF	94 351	4,49%
SPDIT SICAF	67 646	3,22%
C.N.P.	58 835	2,80%
BEN NASR FRERES	75 999	3,62%
COMAR	24 036	1,14%
SAAD HADJ KHALIFA	48 572	2,31%
DRISS HICHEM	20 584	0,98%
MARHABA	23 355	1,11%
DIVERS	268 056	12,76%
Total	2 100 000	100,00%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé courant de l'exercice 2023, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAF pour un montant de **69 700** dinars.

24. ENGAGEMENTS.

Engagements de financement donné

Aucun engagement de financement donné n'est constaté à la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

25. STATUT FISCAL.

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. La société a bénéficié de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013. Les bénéfices provenant de l'export réalisés à partir du 1er Janvier 2014 sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%. Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%. Toutefois, il est à signaler que suivant l'article 14 de Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi des finances pour l'année 2021. La société I.C.F sera soumise à l'impôt sur les sociétés aux taux de 15% à partir de l'année 2021 sur les différentes catégories de ses activités.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 01 mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent, pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Aucun événement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA", qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **107.403.020** dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **7.320.560** dinars et une trésorerie positive à la fin de la période de **7.856.211** dinars. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 01 Mars 2024 sur la base des éléments disponibles à cette date.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Prise en compte des revenus :

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2023, le revenu de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA" s'élève à 146.579.725 dinars et représente 98% du total des produits d'exploitation.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de sa variation négative significative (-36.5%) par rapport à l'exercice 2022.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire ;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 01 avril 2024

Les commissaires aux comptes

CNBA
Représentée par

L'EFAC
Représentée par

Islem RIDANE

Mohamed Oussama HAMROUNI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçue aucun avis de la part de votre Conseil d'administration de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2023, régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

2. Conventions et opérations conclues ou réalisées au cours des exercices antérieurs à 2023

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçue aucun avis de la part de votre Conseil d'administration de conventions ou opérations conclues ou réalisées au cours des exercices antérieurs à 2023, régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

3.1. Rémunération du Directeur Général

Le salaire net annuel du Directeur Général s'élève à 145 000 dinars hors impôts et taxes. Cette rémunération a été fixée par le Conseil d'administration du 23 Août 2019 qui l'a nommé.

Il bénéficie également d'une voiture de fonction et d'une prise en charge des dépenses nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

La charge brute supportée par la société, au titre de l'exercice 2023, relative au salaire du Directeur Général, s'élève à 266 301 dinars.

3.2. Montants servis au Président du conseil, aux membres de conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et aux membres du comité d'achat

Les jetons de présence servis, au cours de l'exercice 2023, au président du conseil, aux membres de conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et aux membres du comité d'achat, s'élèvent à 305 000 dinars bruts.

3.3. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants se présentent comme suit (en dinars)

Désignation	Directeur Général		Président du conseil, Membres du Conseil d'administration, du comité d'audit et du comité d'achat	
	Charge de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2023
Avantage à court terme	266 301	-	305 000	230 000
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiement en action	-	-	-	-
Total	266 301	-	305 000	230 000

(*) Ces montants sont présentés en brut.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 01 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

CNBA
Représentée par

Islem RIDANE

L'EFAC
Représentée par

Mohamed Oussama HAMROUNI

Etats financiers annuels de SICAV

CAP OBLIG SICAV

CAP OBLIG SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **13 mai 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ - KPMG TUNISIE représenté par Mme EMNA RACHIKOU.

BILAN **ARRETE AU 31/12/2023** **(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND		31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	29 161 921	21 192 363
AC1a Actions et valeurs assimilées		1 817 701	1 158 432
AC1b Obligations et valeurs assimilées		27 344 220	20 033 931
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		10 472 532	8 102 557
AC2a Placements monétaires	4.3	9 418 146	7 982 242
AC2b Disponibilités		1 054 386	120 315
AC3 - Créances d'exploitation		-	-
AC4 - Autres actifs		-	-
Total Actif		39 634 453	29 294 920
<u>PASSIF</u>			
PA1 Opérateurs créditeurs	4.5	29 922	22 433
PA2 Autres créditeurs divers	4.6	7 821	6 070
Total Passif		37 743	28 503
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 Capital	4.7	37 469 686	27 693 268
CP2 - Sommes distribuables		2 127 024	1 573 149
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		218	112
CP2b Sommes distribuables de la période		2 126 806	1 573 037
Actif Net		39 596 710	29 266 417
Total Passif et Actif Net		39 634 453	29 294 920

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>4.2</u>	1 548 174	1 168 754
PR1a	Dividendes		-	-
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 548 174	1 168 754
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4.4</u>	915 001	770 039
	Revenus Nets des placements		2 463 175	1 938 793
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4.8</u>	(338 597)	(268 284)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		2 124 578	1 670 509
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>4.9</u>	(45 614)	(35 330)
	Résultat d'exploitation		2 078 965	1 635 179
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		47 842	(62 141)
	Sommes distribuables de la période		2 126 806	1 573 038
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(47 842)	
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		965	(4 936)
	Frais de négociation de titres		-	-
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		379 542	116 866
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 459 472	1 747 109

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET POUR
LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>AN1</u> Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	2 459 472	1 747 109
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	2 078 965	1 635 179
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	965	4 936
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	379 542	116 866
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	-	-
<u>AN2</u> Distributions de dividendes	(909 980)	(933 241)
<u>AN3</u> Transactions sur le capital	8 780 801	1 109 463
a- <u>Souscriptions</u>	57 362 070	32 398 475
- <u>Capital</u>	55 818 024	31 247 260
- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	148 362	77 454
- <u>Régularisation des sommes distribuables</u>	1 395 684	1 073 761
- <u>Droits d'entrée</u>	-	-
b- <u>Rachats</u>	(48 581 269)	(33 507 938)
- <u>Capital</u>	(46 400 386)	(31 757 421)
- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	(170 088)	(66 643)
- <u>Régularisation des sommes distribuables</u>	(2 010 795)	(1 683 874)
- <u>Droits de sorties</u>	-	-
<u>Variation de l'actif net</u>	10 330 293	(295 595)
<u>AN4</u> Actif net		
a- <u>Début d'exercice</u>	29 266 417	29 562 012
b- <u>Fin d'exercice</u>	39 596 710	29 266 417
<u>AN5</u> Nombre de Parts		
a- <u>Début d'exercice</u>	270 971	275 985
b- <u>Fin d'exercice</u>	363 120	270 971
- <u>Valeur liquidative</u>	109,046	108,006
<u>AN6</u> Taux de rendement annualisé	6,34%	5,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille- titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .

La société «CAP OBLIG SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le

cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31 Décembre 2023 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 29 161 921 DT et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif net	
Obligations et Valeurs assimilées	306 500	26 535 000	27 344 220	69,06 %	
Emprunts d'Etat	240 000	22 250 000	22 893 712	57,82 %	
TNVE955M6R90	EMP NAT T3 2023 CB	80 000	8 000 000	8 187 328	20,68 %
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT T2 2022 CB	20 000	2 000 000	2 081 968	5,26 %
TNRGVSC8DE36	EMP NAT T3 2022 CB	20 000	2 000 000	2 043 040	5,16 %
TNWRCVSYL730	EMP NAT T4 2022 CB	10 000	1 000 000	1 008 656	2,55 %
TN0008000515	EMP NAT 2014 Cat C	20 000	250 000	256 784	0,65 %
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CB	90 000	9 000 000	9 315 936	23,53 %
Emprunts de Sociétés	66 500	4 285 000	4 450 508	11%	
TN0007780067	ABC 2020-1	10 000	400 000	418 560	1,06 %
TN0003400660	AMEN BANK 2020-3	10 000	600 000	639 080	1,61 %
TNDE9EH7SA12	AMEN sub 2023-2	10 000	1 000 000	1 013 616	2,56 %
TN0007310428	ATL 2023-2	5 000	500 000	509 004	1,29 %
TN0007310469	WIB 2022-2	1 000	300 000	321 043	0,81 %
TN0007310485	HL 2018-2	10 500	20 000	21 515	0,05 %
TN0007310535	HL 2020-2	10 000	420 000	424 771	1,07 %
TN0007310535	HL 2022-01	2 000	800 000	847 336	2,14 %
TN0002101996	TLF 2021-1	2 500	120 000	126 640	0,32 %
TN0002102150	TLF 2019-1	2 500	50 000	52 330	0,13 %
TN0002102101	UIB 2009-1	3 000	75 000	76 612	0,19 %
Titre des OPCVM	87 541	1 807 352	1 817 701	4,59 %	
TNUR2EE3X1V2	SALAMETT CAP	87 541	1 807 352	1 817 701	4,59 %
Total Portefeuille Titres		28 342 352	29 161 921	73,65 %	

Les mouvements sur les titres du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2023 se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/01/2023	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2023
Obligations et Valeurs assimilées	19 378 545	9 500 000	2 343 545	2 343 545	117 705	26 535 000
Emprunts d'Etat	15 432 295	8 000 000	1 182 295	1 182 295	117 705	22 250 000
EMP NAT 22 T4 9.40%	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
BTA 6% 10/2023	932 295	-	1 050 000	932 295	117 705	-
EMPT NAT 2022 T2 NAT CB	2 000 000	-	-	-	-	2 000 000
EMPT NAT 2014 cat C	500 000	-	250 000	250 000	-	250 000
EMPT NAT 2022 T3 CB	2 000 000	-	-	-	-	2 000 000
EMPT NAT 2023 T3 CB	-	8 000 000	-	-	-	8 000 000
EMP NAT T1 2021 CB	9 000 000	-	-	-	-	9 000 000
Emprunts de Sociétés	3 946 250	1 500 000	1 161 250	1 161 250	-	4 285 000
WIFAK INT BK 2022-2	300 000	-	-	-	-	300 000
HL 2020-2	630 000	-	210 000	210 000	-	420 000
AMEN BANK 2020-03	800 000	-	200 000	200 000	-	600 000
HL 2017-3	70 000	-	70 000	70 000	-	-
HL 2022-1	1 000 000	-	200 000	20 000	-	800 000
HL 2018-2	40 000	-	20 000	20 000	-	20 000
TLF 2021-1	160 000	-	40 000	40 000	-	120 000
ATB 2007-1	18 750	-	18 750	18 750	-	-
HL SUB 2018-1	70 000	-	70 000	70 000	-	-
ABC 2020-1	600 000	-	200 000	200 000	-	400 000
TLF 2019-1	100 000	-	50 000	50 000	-	50 000
TLF 2018-1	70 000	-	70 000	70 000	-	-
UIB 2009/1	87 500	-	12 500	12 500	-	75 000
AMEN sub 2023-2	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000
ATL 2023-2	-	500 000	-	-	-	500 000
Titre des OPCVM	1 149 048	38 050 250	37 653 782	37 391 946	261 837	1 807 352
FCP SALAMETT CAP	1 149 048	38 050 250	37 653 782	37 391 946	261 837	1 807 352
Total	20 527 593	47 550 250	39 997 327	39 735 491	379 542	28 42 352

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2023 au 31 Décembre 2023 totalisent 1 548 174 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-01-2023 au 31-12-2023	du 01-01-2022 au 31-12-2022
Revenus des Emprunts d'Etat	1 253 175	850 400
Revenus des obligations de Sociétés	294 999	318 354
Total	1 548 174	1 168 754

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 9 418 146 DT contre 7 982 242 DT au 31/12/2022. Le détail des placements monétaires à la date du 31 Décembre 2023 est présenté au niveau du tableau suivant :

Code ISIN	Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2023	% de l'actif net
	Certificats de dépôt	9 384 939	9 418 146	23,79 %
TNOP569X3824	CD_1074_07/02/24UNIFAC	979 082	991 400	2,50 %
TNX9EOX1K6R9	CD_979_02/02/24BTE	1 974 313	1 986 300	5,02 %
TNPAPER8BEM8	CD_1074_24/03/24UNIFAC	2 447 704	2 451 771	6,19 %
TNNTYJGFO8E0	CD_92_24/01/24BTK	1 987 827	1 990 667	5,03 %
TNAOYPCFHSL0	CD_899_04/01/24ATB	998 007	999 402	2,52 %
TNESG8W73VM6	CD_899_08/01/24atb	998 007	998 605	2,52 %
Total	Total	9 384 939	9 418 146	23,79%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 915 001DT pour la période allant du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre de l'exercice 2023.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01-01-2023	Du 01-01-2022
	Au 31-12-2023	Au 31-12-2022
Revenus des placements à terme	187 364	216 281
Revenus des certificats de dépôts	727 637	553 758
Total	915 001	770 039

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES.

Elle s'élève à 29 922 DT au 31 Décembre 2023 contre 22 433 DT au 31 décembre 2022.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
Retenue à la Source	3 134	3 134
TCL à payer	1 335	423
Redevances CMF	3 352	2 513
Total	7 821	6 070

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 Octobre 2023 au 31 Décembre 2023 s'élève à 6 266 260 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	9 776 419
Variation de la part Revenu	553 875
Variation de l'Actif Net	10 330 294

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2023 se détaillent comme suit :

	Capital au 01/01/2023	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2023
Montant :	27 693 268	55 818 024	(46 400 386)	37 110 906 (*)
Nombre de titres :	270 971	546 164	454 015	363 120
Nombre d'actionnaires	614	61	61	615

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2023. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2023 au 31/12/2023).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2023
Capital sur la base part de capital de début d'exercice	37 110 906
Variation des +/- values potentielles sur titres	965
+/- values réalisées sur cession de titres	379 542
Frais de négociation	0
Régul des sommes non distribuables de l'exercice	(21 727)
Capital au 31.12.2023	37 469 686

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-01-2023 au 31-12-2023	du 01-01-2022 au 31-12-2022
Rémunération du gestionnaire	338 597	268 284
Total	338 597	268 284

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de L 'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre de 2023 s'élève à 338 597 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période	
	Du 01-01-2023	du 01-01-2022
	Au 31-12-2023	au 31-12-2022
Redevance CMF	37 937	30 059
Autres Impôts et Taxes	760	200
TCL	6 917	5 071
Total	45 614	35 330

5. Autres informations

Données par action	2023	2022	2 021	2 020	2 019	2 018	2 017
Revenus des placements	6.783	7,155	6,283	6,421	7,505	7,720	6,229
Charges de gestion des placements	-0.932	-0,990	-0,918	(0,902)	(0,970)	(1,196)	(1,068)
Revenu net des placements	5.851	6,165	5,366	5,519	6,534	6,524	5,161
Autres charges	-0.126	-0,130	-0,120	(0,142)	(0,130)	(0,154)	(0,502)
Résultat d'exploitation (1)	5.725	6,035	5,246	5,377	6,405	6,370	4,659
Régularisation du résultat d'exploitation	0.132	-0,229	0,122	0,329	(0,214)	(1,392)	(0,655)
Sommes distribuables de l'exercice	5.857	5,805	5,367	5,706	6,190	4,978	4,004
Variation des + ou - values potentielles sur titres	0.003	-0,018	-0,056	0,093	0,039	0,010	(0,036)
+/- values réalisées sur cession de titres	1.045	0,431	0,357	0,164	0,606	0,230	0,034
Frais de négociation de titres	0.000	0,000	0,000	(0,007)	-	-	-
+/- values sur titres et frais de négociation (2)	1.048	0,413	0,301	0,250	0,646	0,240	(0,002)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6.905	6,448	5,546	5,628	7,051	6,610	4,657
Résultat non distribuable de l'exercice	1.048	0,413	0,301	0,250	0,646	0,240	(0,002)
Régularisation du résultat non distribuable	-0.060	0,040	0,014	0,010	0,022	(0,053)	0,007
Sommes non distribuables de l'exercice	0.988	0,453	0,315	0,260	0,668	0,187	0,005
Distribution de dividendes	5.805	5,367	5,706	6,190	4,979	4,005	4,357
Valeur Liquidative	109.046	108,006	107,113	107,137	107,361	105,482	104,322

4. Transactions avec les parties liées

Un mandat de gestion a été conclu entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de CAP OBLIG SICAV. La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant de la charge constatée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 338 597DT

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers – Exercice clos au 31 Décembre 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur :

- L'audit des états financiers de la société CAP OBLIG SICAV tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de **39 634 453DT** et un résultat de la période de **2 126 806 DT**.
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états

I. –Rapport sur les états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

3- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

4-La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de

l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

5-Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :

6-Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. - Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de **l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent au gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de **l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementaires :

1- En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2023, 2,66 % de l'actif de la société CAP OBLIG SICAV, soit 17,34% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 38 580 067 DT au 31 Décembre 2023, et représente une quote-part de 97,34 % de l'actif de la société CAP OBLIG SICAV, soit 17,34 % en dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
-

Fait à Tunis, 29 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2023

1- En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

La convention suivante, conclue au cours des exercices antérieurs, continue à produire son effet au cours de l'exercice 2023 :

Un mandat de gestion a été conclu entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de CAP OBLIG SICAV. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCES est lui-même le Directeur Général de CAP OBLIG SICAV.

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant de la charge constatée, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 338 597 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le cadre de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales

Fait à Tunis, 29 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU

Etats financiers annuels de SICAV

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **7 mai 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes PROAUDIT représenté par M. Tarak ZAHAF.

BILAN au 31 Décembre 2023 (unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	113 085 217	113 051 787
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 700 094	6 878 065
b- Obligations et valeurs assimilées		106 385 123	106 173 722
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		28 946 307	30 436 327
a- Placements monétaires	3 - 2	28 822 634	30 085 178
b- Disponibilités	3 - 3	123 673	351 149
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	46 796	50 801
TOTAL ACTIF		142 078 320	143 538 915
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	300 456	294 649
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	162 848	53 281
TOTAL PASSIF		463 304	347 930
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 7	132 556 103	135 276 095
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		9 058 913	7 914 890
a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (**)	3 - 8	-	-
b- Sommes capitalisables de la période	3 - 8	9 058 913	7 914 890
ACTIF NET		141 615 016	143 190 985
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		142 078 320	143 538 915

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

(**) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2023 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2023

(unité: Dinars tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	8 087 122	6 589 713
a- Dividendes		-	243 932
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 087 122	6 345 781
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	2 401 078	1 654 228
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 488 200	8 243 941
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	1 172 262	1 043 597
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 315 938	7 200 344
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	215 006	195 927
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 100 932	7 004 417
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(42 019)	910 473
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (*)		9 058 913	7 914 890
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		42 019	(910 473)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(46 901)	61 116
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		104 126	(79)
Frais de négociation de titre		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 158 157	7 065 454

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2023
 (unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	9 158 157	7 065 454
a- Résultat d'exploitation	9 100 932	7 004 417
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	(46 901)	61 116
c- +/- values réalisées sur cession de titres	104 126	(79)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u>		
a- Souscriptions	100 837 733	156 516 885
* Capital	76 288 500	126 993 900
* Régularisation des sommes non capitalisables	19 466 809	23 510 177
* Régularisation des sommes capitalisables	5 082 424	6 012 808
b- Rachats	(111 571 859)	(122 328 238)
* Capital	(84 807 600)	(98 922 500)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(21 639 816)	(18 303 403)
* Régularisation des sommes capitalisables	(5 124 443)	(5 102 335)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 575 969)	41 254 101
AN 4 - Actif net		
a- En début de l'exercice	143 190 985	101 936 884
b- En fin de l'exercice	141 615 016	143 190 985
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	1 141 215	860 501
b- En fin de l'exercice	1 056 024	1 141 215
VALEUR LIQUIDATIVE	134,102	125,472
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	6,88%	5,92%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(LES CHIFFRES SONT EXPRIMES EN DINARS)**

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promue par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

1. NOTE SUR LE REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31

Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

2.3. Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins valeur potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins valeur réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	code ISIN	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations & Valeurs assimilées			102 470 000	106 385 123	74,88%	75,12%	
Titres émis par le Trésor			71 306 000	73 649 948	51,84%	52,01%	
BTA 7.5% DECEMBRE 2028	TN0008000812	2 000	1 806 000	1 828 027	1,29%	1,29%	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	24 000	2 400 000	2 423 122	1,71%	1,71%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	16 000	1 600 000	1 614 465	1,14%	1,14%	
EMP NAT 2021 T3 CC TV	TNJP2LP1CVE1	7 000	7 000 000	7 072 915	4,98%	4,99%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	90 000	9 000 000	9 214 023	6,49%	6,51%	
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	60 000	6 000 000	6 131 566	4,32%	4,33%	
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	10 000	1 000 000	1 068 305	0,75%	0,75%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	100 000	10 000 000	10 354 893	7,29%	7,31%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	5 000	500 000	520 493	0,37%	0,37%	
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	15 000	1 500 000	1 601 307	1,13%	1,13%	
EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	150 000	15 000 000	15 370 323	10,82%	10,85%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN0OU20VQYS5	75 000	7 500 000	7 995 972	5,63%	5,65%	
EMP NAT 22 1T CCTF	TN5XXZZ454U2	75 000	7 500 000	7 932 312	5,58%	5,60%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	5 000	500 000	522 225	0,37%	0,37%	
Titres émis par des sociétés			31 164 000	32 735 175	23,04%	23,12%	
BIAT 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	30 000	3 000 000	3 152 501	2,22%	2,23%	BB
HL 2023-1 VAR TMM+2.60%	TNAGSVAWF5T2	24 000	2 400 000	2 554 817	1,80%	1,80%	
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	20 000	2 000 000	2 143 145	1,51%	1,51%	BBB+
ABC 2020-1 CA TF	TN0007780067	10 000	400 000	418 562	0,29%	0,30%	AAA.TN
ABC 2020-1 CB TF	TN0007780075	5 000	400 000	419 459	0,30%	0,30%	AAA
A. BANK 2009 CA TF	TNO003400348	5 000	33 100	33 467	0,02%	0,02%	A B
A.BANK 2017-1 CB TF	TN0003400553	10 000	200 000	208 119	0,15%	0,15%	A B
A.BANK 2020-03 CA TF	TN0003400660	15 000	900 000	958 436	0,67%	0,68%	A B
A.BANK 2020-03 CG TF	TN000340678	5 000	500 000	533 271	0,38%	0,38%	A B
A.BANK 2021-1 CA TV	TN0003400686	25 000	2 500 000	2 643 030	1,86%	1,87%	A B
ATB 2017 CB TV	TN0003600640	10 000	400 000	425 505	0,30%	0,30%	ATB
ATL 2019-1 CA TF	TN0004700803	20 000	400 000	402 637	0,28%	0,28%	BBB
ATL 2017-2 CB TF	TN0004700712	15 000	300 000	303 989	0,21%	0,21%	BB
A. LEASE 2016-2 CB TF	TN0006610430	20 000	400 000	420 865	0,30%	0,30%	BB+
BH 2009	TN0001900844	5 000	38 000	38 004	0,03%	0,03%	BH
BH 2019-1 CA TV	TN0001901081	15 000	300 000	318 551	0,22%	0,22%	BH
BNA 2017-1 CB TF	TN0003100716	10 000	200 000	207 261	0,15%	0,15%	BNA
BTE 2019-1 CA TF	TN0001300664	7 500	300 000	325 749	0,23%	0,23%	BH
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	TN0001300672	7 500	300 000	325 023	0,23%	0,23%	BTE
CIL 2018/1 5 ANS TX 10.60	TN0004201455	10 000	200 000	216 217	0,15%	0,15%	BBB-

CIL 2020 -1 CA TF	TN0004201471	15 000	450 000	452 796	0,32%	0,32%	BBB-
HL 2017-2 CATEG B 7 ANS 7	TN0007310410	28 500	570 000	587 116	0,41%	0,41%	BB
HL 2017-3	TN0007310444	15 000	600 000	636 888	0,45%	0,45%	BB+
HL 2018-2	TN0007310493	5 000	100 000	107 773	0,08%	0,08%	BB
HL 2020-02	TN0007310543	30 000	1 200 000	1 213 661	0,85%	0,86%	F2
HL 2022-1	TN77U54Q5NV3	17 000	1 360 000	1 440 476	1,01%	1,02%	BB+
HL 2023-1 FIXE 10.75%	TNL7VQZVHR54	16 000	1 600 000	1 705 268	1,20%	1,20%	
STB 2010/1	TN0002601045	10 000	132 900	137 284	0,10%	0,10%	STB
STB 2019-1 CA TF	TN0002601144	20 000	400 000	403 030	0,28%	0,28%	STB
STB 2019-1 CA TV	TN0002601151	15 000	300 000	302 216	0,21%	0,21%	STB
STB 2020-1 CA TF	TN0002601201	20 000	800 000	847 738	0,60%	0,60%	STB
STB SUB 2020-1 CC TF	TN0002601219	5 000	400 000	425 005	0,30%	0,30%	STB
STB SUB 2021-1 CA TF	TNWQS0MZ65V8	30 000	2 400 000	2 553 311	1,80%	1,80%	STB
TL 2017-1	TN0002101962	20 000	400 000	414 185	0,29%	0,29%	
TL 2017-2	TN0002101988	10 000	400 000	423 508	0,30%	0,30%	
TL SUB 2018	TN0002102077	20 000	400 000	432 462	0,30%	0,31%	BBB+
TLF 2019-1	TN0002102127	4 000	240 000	251 509	0,18%	0,18%	BBB+
TLF 2023-2 FIXE 10.70%	TNMCJHUZPRD0	20 000	2 000 000	2 017 903	1,42%	1,42%	BBB-
TLF 2021 CA TF	TNZSBU7F6WY7	6 000	360 000	365 012	0,26%	0,26%	BB+
TLF 2019-1 CA TV	TN0002102119	4 000	80 000	83 489	0,06%	0,06%	BBB
UIB 2011-1 20 ANS TX FIXE	TN0003900263	20 000	800 000	814 101	0,57%	0,57%	UIB
WIFAK BANK 2022-2	TNR4CLXNS261	10 000	1 000 000	1 071 836	0,75%	0,76%	BH
Titres OPCVM			6 700 094	6 700 094	4,72%	4,73%	
SICAV-BHO	TN0001900752	63 156	6 700 094	6 700 094	4,72%	4,73%	
Total Général			109 170 094	113 085 217	79,59%	79,85%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2022	109 484 114	3 504 992	62 681	113 051 787	
* Acquisitions de l'exercice					
Emprunt National émis par l'Etat	2 500 000			2 500 000	
Obligations émises par les sociétés	8 000 000			8 000 000	
Titres OPCVM	8 700 171			8 700 171	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	-10 678 550			-10 678 550	
Cessions des Titres OPCVM	-8 835 641			-8 835 641	104 126
* Variation des plus ou moins valeurs latentes			-46 901	-46 901	
* Variation des intérêts courus		394 351		394 351	
Soldes au 31 décembre 2023	109 170 094	3 899 342	15 780	113 085 217	104 126

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **28 822 634** dinars au 31-12-2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	code ISIN	NJ	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif	% Actif Net	Emetteur
Certificats de Dépôt				14 462 831	14 483 862	10,19%	10,23%	
CD251223/040124TANIT-TSB	TN53TK27LYS6	10	10,49%	2 993 027	2 997 908	2,11%	2,12%	TSB
CD261223/050124TANIT-BTL	TNRJ3IAY7DC2	10	10,49%	6 484 892	6 493 957	4,57%	4,59%	BTL
CD261223/050124TANIT-TSB	TNDT4S6C51R5	10	10,49%	498 838	499 535	0,35%	0,35%	TSB
CD271223/160124TANIT-BTL	TNLWLXLJT8O7	20	10,49%	497 682	498 262	0,35%	0,35%	BTL
CD251223/040124TANIT-BTL	TN5OORS7X649	10	10,49%	2 993 027	2 997 908	2,11%	2,12%	BTL
CD281223/170124TANIT-TSB	TN7YNWG5KGD7	20	10,49%	995 365	996 292	0,70%	0,70%	TSB
Pension Livrée				13 997 923	14 338 772	10,09%	10,13%	
PL021023/030124TANIT-AB		93	9,15%	999 086	1 022 194	0,72%	0,72%	AMEN BANK
PL051023/050124TANIT-BTL		92	10,00%	2 000 000	2 048 889	1,44%	1,45%	BTL
PL061023/040124TANIT-TSB		90	9,80%	5 499 580	5 629 829	3,96%	3,98%	TSB
PL091023/090124TANIT-TSB		92	9,80%	2 999 718	3 068 310	2,16%	2,17%	TSB
PL120923/100123TANIT-AB		120	9,15%	1 499 886	1 542 202	1,09%	1,09%	AMEN BANK
PL140923/110124TANIT-AB		119	9,15%	999 653	1 027 348	0,72%	0,73%	AMEN BANK
Total				28 460 754	28 822 634	20,29%	20,35%	

3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **123 673** dinars au 31-12-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	123 673	351 149
Total	123 673	351 149

3-4 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **46 796** dinars au 31-12-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Annuité EO AMEN BANK SUB 2009 (A) échue à encaisser	41 744	-
Annuité EO BH 2009 échue à encaisser	-	43 376
Compte d'attente "commission bancaire"	-	29
Agios Créiteurs à encaisser	5 052	7 396
Total	46 796	50 801

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **300 456** dinars au 31-12-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire à payer	53 023	51 997
Rémunération du distributeur à payer	247 434	242 652
Total	300 456	294 649

3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2023 à **162 848** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Solde des souscriptions/Rachats	83 501	-
Jetons de présence	15 000	15 000
Redevances CMF à payer	11 849	11 558
Honoraires CAC à payer	27 433	23 634
TCL à payer	2 330	3 089
Retenue à la source sur CD281223/170124TANIT-TSB	1 159	-
Intérêts intercalaires encaissés d'avance (*)	21 576	-
Total	162 848	53 281

(*) Il s'agit des intérêts intercalaires EO TLF 2023/2 encaissés le 08/12/2023 et dont la période de souscription a été clôturée le 08/01/2024

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2023 au 31-12-2023 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2022	
Montant	135 276 095
Nombre de titres	1 141 215
Nombre d'actionnaires	1 563
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	76 288 500
Nombre de titres émis	762 885
Rachats effectués	
Montant (nominal)	(84 807 600)
Nombre de titres rachetés	(848 076)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(46 901)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	104 126
Frais de négociation de titre	-
Résultat incorporé à la VL (*)	7 914 890
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(590 842)
Régularisation des sommes non capitalisables	587 854
Régularisation des sommes non capitalisables des exercices antérieurs	(2 170 019)
Capital au 31-12-2023	
Montant	132 556 103
Nombre de titres	1 056 024
Nombre d'actionnaires	1 927

(*) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2023 affectant ces sommes au niveau du poste capital

3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2023 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	7 004 417	910 473	(590 842)	7 324 048
Exercice en cours	9 100 932	0	(42 019)	9 058 913

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2023 la somme de **8 087 122** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des BTA	5 437 577	3 665 902
Revenus des titres OPCVM	-	243 932
Revenus des obligations	2 649 545	2 679 879
TOTAL	8 087 122	6 589 713

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 Décembre 2023 la somme de **2 401 078** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des placements à termes	1 495 527	82 120
Intérêts des certificats de dépôts	905 551	1 572 108
Total	2 401 078	1 654 228

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à **1 172 262** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	206 870	184 164
Rémunération du distributeur	965 392	859 433
Total	1 172 262	1 043 597

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à **215 006** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Redevances CMF	137 913	122 776
Honoraires commissaires aux comptes	31 142	28 733
Autres charges AGO amortis	5 126	7 419
Jetons de présence	15 000	15 000
TCL	25 063	21 798
Contribution sociale de solidarité	400	200
Autres charges	362	1
Total	215 006	195 927

5- DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

5.1 Données par action :

Données par action	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	9,932	7,224	6,886	6,638	6,844
Charge de gestion des placements	1,110	0,914	0,908	0,836	0,9
<u>Revenu net de placements</u>	8,822	6,309	5,978	5,802	5,944
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	0,204	0,172	0,168	0,177	0,214
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	8,618	6,138	5,811	5,625	5,73
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,040	0,798	0,457	0,624	-0,072
<u>Somme capitalisable de l'exercice</u>	8,578	6,935	6,268	6,249	5,658
Variation des +/- values potentielles sur titres	-0,044	0,054	-0,022	-0,026	0,004
+/- values réalisées sur cession des titres	0,099	0,000	-0,019	0,063	0,128
Frais de négociation de titre	-	-	-0,004	-	-
<u>+/- values sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	0,054	0,053	-0,046	0,037	0,132
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	8,672	6,191	5,765	5,662	5,862
<u>Résultat non capitalisable de l'exercice</u>	0,054	0,053	-0,046	0,037	0,132
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,003	0,021	0,001	0,009	0,013
<u>Somme non capitalisable de l'exercice</u>	0,051	0,075	-0,044	0,046	0,145
Distribution de dividendes	-	-	-	-	4,756
Valeur liquidative	134,102	125,472	118,462	112,239	105,944

5.2 Ratios pertinents :

Libellé	2023	2022	2021	2020	2019
Actif Net Moyen	137 886 943	122 775 774	91 901 210	70 813 265	65 204 568
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,85%	0,85%	0,85%	0,85%	0,85%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,16%	0,16%	0,18%	0,20%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	6,60%	5,71%	5,44%	5,72%	5,44%

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 9 Décembre 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 142 078 320**, un actif net de **D : 141 615 016** et un bénéfice de **D : 9 158 157** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

1. Votre conseil d'Administration du 28 Septembre 2021, a adopté la méthode de valorisation des BTA par référence à la courbe des taux et ce afin de se conformer à la méthode recommandée dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances, en présence de différentes parties prenantes qui prévoit l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Il y a lieu de préciser que, jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable (Voir note 2-2).

L'évaluation de la souche de BTA 7,5% (à échoir en décembre 2028) acquise au cours du deuxième trimestre 2021 selon la méthode précitée a eu pour effet la comptabilisation d'une plus-value latente de 15 780 dinars. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuités de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 22 Mars 2024

Le commissaire aux comptes :

PROAUDIT

Mr. Tarak ZAHAF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

1- Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

I.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2023

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvelles conclues par votre société et entrants dans le champ d'application de ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

I.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2023

- Une première convention, conclue avec BH INVEST, en vertu de laquelle cette dernière assure, pour le compte de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2023, le montant de cette rémunération, s'élève à 206 870 dinars, porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une deuxième convention, conclue avec la BH BANK, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », en contrepartie d'une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire « BH INVEST ».

- Une troisième convention, conclue avec l'Office Nationale des Postes, en vertu de laquelle ce dernier a été désigné distributeur des valeurs de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2023, le montant de cette rémunération, s'élève à 965 392 dinars, porté également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Conformément à L'AGE du 16 juin 2016, il est prévu, à partir de l'année 2016, des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité.

Le montant de cette rémunération, s'élève à 15 000 dinars pour l'exercice 2023, porté aux charges d'exploitation au niveau de l'état de résultat.

2- Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 22 Mars 2024

Le commissaire aux comptes :

PROAUDIT

Mr. Tarak ZAHAF

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par M. Lamjed BEN MBAREK.

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2023

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4.1.1	26 846 631	39 918 462
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 836 749	2 309 642
Obligations et valeurs assimilées		24 009 882	37 608 820
Placements monétaires et disponibilités		3 725 065	20 603 635
Placements monétaires	4.1.2	2 989 403	14 002 342
Disponibilités		735 662	6 601 293
Autres Actifs	4.1.5	17 668	85 497
TOTAL ACTIF		30 589 364	60 607 594
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	4.1.6	30 966	53 066
Autres créditeurs divers	4.1.7	43 699	42 560
TOTAL PASSIF		74 665	95 626
ACTIF NET			
Capital	4.1.8	29 088 559	57 456 892
Sommes distribuables		1 426 140	3 055 077
Sommes distribuables des exercices antérieurs		168	295
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 425 972	3 054 782
ACTIF NET		30 514 699	60 511 969
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		30 589 364	60 607 595

ETAT DE RESUTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	1 675 138	1 849 332
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 646 172	1 760 688
Dividendes		28 966	88 643
Revenus des placements monétaires	4.2.2	774 626	2 149 268
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 449 764	3 998 599
Charges de gestion des placements	4.2.3	(379 053)	(587 273)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 070 712	3 411 326
Autres charges	4.2.4	(79 951)	(104 870)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 990 761	3 306 456
Régularisation du résultat d'exploitation		(564 788)	(251 674)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 425 972	3 054 782
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		564 788	251 674
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		29 796	302 200
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		380 300	40 831
Frais de négociation de titres		(119)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 400 737	3 649 487

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 400 737	3 649 487
Résultat d'exploitation	1 990 761	3 306 456
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	29 796	302 200
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	380 300	40 831
Frais de négociation de titres	(119)	-
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	(1 026 966)	(2 467 968)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(31 371 041)	3 504 822
Souscriptions		
- Capital	67 739 867	107 147 543
- Régularisation des sommes non distribuables	254 470	283 190
- Régularisation des sommes distribuables	2 743 029	4 515 618
Rachats		
- Capital	(96 426 949)	(103 230 939)
- Régularisation des sommes non distribuables	(345 698)	(298 254)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 335 760)	(4 912 337)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(29 997 269)	4 686 341
ACTIF NET		
En début de période	60 511 969	55 825 628
En fin de période	30 514 700	60 511 969
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	545 392	507 977
En fin de période	273 094	545 392
VALEUR LIQUIDATIVE	111,737	110,951
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,76%	5,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2023

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2023, la société SICAV AXIS TRESORERIE détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 (BTA Juin 2025) valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à compter de l'exercice 2020.

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ». Les titres reçus en pension ne sont

pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 26 846 631 dinars au 31 Décembre 2023, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Gara nt	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			22 829 797	24 005 309	78,668%	1 175 512
	Obligations			10 437 046	10 824 351	35,473%	387 305
	Emprunt national			4 691 646	4 859 828	15,926%	168 182
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT_2022_T1/CB_TF		10 000	1 000 000	1 055 790	3,460%	55 790
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT_2022_T2/CB_TF		10 000	1 000 000	1 040 986	3,411%	40 986
TNRGVSC8DE36	EMP NAT_2022_T3/CB_TF		10 000	1 000 000	1 021 518	3,348%	21 518
TN0JN6PVVH38	EMP NAT_2022_T3/CB_TV		5 000	500 000	511 669	1,677%	11 669
TN0008000838	EMP NAT_2021/B_5A_8.8%		10 000	1 000 000	1 035 104	3,392%	35 104
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF		20 133	191 264	194 359	0,637%	3 095
TN0008000515	EMP NAT 2014/C_10A_6,35%		32	382	402	0,001%	20
	Emprunts sociétés			5 745 400	5 964 523	19,546%	219 123
TN0003400330	AB_20A_21/05		3 000	75 000	77 582	0,254%	2 582
TN0003400355	AB09/B_15A_30/09		5 000	33 100	33 691	0,110%	591
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		7 000	93 030	95 228	0,312%	2 198
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		3 000	39 830	40 780	0,134%	950
TN0003400660	ABSUB2020_5A_12/2		10 000	600 000	639 079	2,094%	39 079
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		15 000	600 000	638 257	2,092%	38 257
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		1 000	40 000	42 550	0,139%	2 550
TN0004700779	ATL2018-1_7A_8,5%_170718		5 000	200 000	206 243	0,676%	6 243
TNMA55MMDD46	ATL-2023-1-5A-10,5% CATEGA		5 000	500 000	535 786	1,756%	35 786
TN0001900844	BH09/B_15A_5,3%_31/12		5 000	38 000	38 004	0,125%	4
TN0PID0RGAE6	BHSUB2021-2_9,1%_7A_C		10 000	1 000 000	1 014 719	3,325%	14 719

Code ISIN	Désignation	Gara nt	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
TN0004201455	CIL 2018/1_5A_10,6%_17/01		1 500	30 000	32 433	0,106%	2 433
TN0002601029	STB08/2_16A_6,5%_18/02		10 000	125 000	130 645	0,428%	5 645
TN0002601185	STBSUB19_7A_11,5%_29/11		5 000	500 000	504 148	1,652%	4 148
TN0002601219	STBSUB2020_1_7A_11%_16/4		5 000	400 000	425 005	1,393%	25 005
TNMCJHUZPRD0	TLF2023-2-5A-10.7%		5 000	500 000	500 000	1,639%	-
TN0002102085	TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01		4 600	276 000	299 223	0,981%	23 223
TN0003900230	UIB09/1_15A_5,5%_17/07		38 000	251 560	256 641	0,841%	5 081
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07		3 000	90 000	91 933	0,301%	1 933
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07C		2 700	81 000	82 740	0,271%	1 740
TN0003900263	UIB2011-1_20A_6,3%_26082011		5 600	222 880	226 877	0,744%	3 997
TN0003900388	UIBSUB2016_7.5%_7A_060117		2 500	50 000	52 959	0,174%	2 959
	Bons du trésor assimilables			12 392 751	13 180 958	43,195%	788 207
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	517 012	1,694%	33 012
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	51 701	0,169%	3 296
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		1 000	967 000	1 029 098	3,372%	62 098
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		2 400	2 325 600	2 469 535	8,093%	143 935
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		170	165 359	174 955	0,573%	9 596
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		389	370 134	406 932	1,334%	36 798
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		3 000	2 914 200	3 137 821	10,283%	223 621
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		132	118 140	132 182	0,433%	14 042
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		96	89 760	96 199	0,315%	6 439
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026		3 850	3 715 635	3 854 277	12,631%	138 642
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027 (10 ans)		288	256 320	285 095	0,934%	28 775
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		81	69 741	78 195	0,256%	8 454
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		213	193 191	206 571	0,677%	13 380
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		80	70 880	79 293	0,260%	8 413
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		333	299 201	330 055	1,082%	30 854
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		335	305 185	332 037	1,088%	26 852
	Titres OPCVM			2 445 768	2 836 749	9,296%	390 981
TN5LPQ7WPQG8	FCP AAA		3 360	387 155	387 415	1,270%	260
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND		880	103 119	125 729	0,412%	22 610
TN0001600287	ATTIJARI OBLIG. SICAV		2 823	300 012	300 712	0,985%	700
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		12 489	1 655 482	2 022 893	6,629%	367 411
	Produits Divers			5 394	4 573	0,015%	(821)
	INT.INTERCALAIRE TLF 2023-2 07-01-2024			5 394	4 573	0,015%	(821)
	TOTAL			25 280 959	26 846 631	87,979%	1 565 672
	Pourcentage par rapport à l'actif					87,765%	

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus net	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 Décembre 2022	37 948 655	1 164 605	805 203	39 918 462	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	1 191 264			1 191 264	
Bons de Trésor Assimilables					
Titres OPCVM	387 156			387 156	
Remboursements et cessions de					
Obligations	(1 692 838)			(1 692 838)	178
Bons de Trésor Assimilables	(12 553 278)			(12 553 278)	380 122
Titres OPCVM					
Variation des plus ou moins-value latente			29 796	29 796	
Variation des intérêts courus		(433 931)		(433 931)	
Soldes au 31 Décembre 2023	25 280 959	730 674	834 999	26 846 631	380 300

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 2 989 403 au 31 Décembre 2023, réparti comme suit :

Code ISIN	Désignation	Garan t	Coût d'acquisitio n	Valeur au 31/12/20 23	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		2 986 754	2 989 403	9,80%	2 649
TNFOSIJUHN	CDSATTSB3MDT9.99%20J1701		2 986 754	2 989 403	9,80%	2 649
	Total		2 986 754	2 989 403	9,80%	2 649
	Pourcentage par rapport à l'actif				9,77%	

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2023, le ratio susvisé s'élève à 2,40%.

4.1.4. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur comptable de 29 331 458 DT, soit 95,89% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres		Placements monétaires		Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	4 859 827	13 180 957			18 040 784	58,98%
AB	886 359				886 359	2,90%
ATB	680 808				680 808	2,23%
ATL	742 029				742 029	2,43%
BH	1 052 723				1 052 723	3,44%
CIL	32 432				32 432	0,11%
STB	1 059 798				1 059 798	3,46%
TLF	299 223				299 223	0,98%
UIB	711 150				711 150	2,32%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV			300 712		300 712	0,98%
MCP SAFE FUND			125 729		125 729	0,41%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE			2 022 893		2 022 893	6,61%
FCP AAA			387 415		387 415	1,27%
TSB				2 989 403	2 989 403	9,77%
Total	10 324 349	13 180 957	2 836 749	2 989 403	29 331 458	95,89%

4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 17 668 DT contre 85 497 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	17 685	44 235
Retenue à la source sur BTA	(17)	41 261
Total	17 668	85 497

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 30 966 DT contre 53 066 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du dépositaire	5 999	5 999
Rémunération du gestionnaire	24 967	47 067
Total	30 966	53 066

4.1.7. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 43 699 DT contre 42 560 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Commissaire aux comptes	16 874	15 974
État retenue à la source	14 116	7 397
CMF	3 095	5 550
Jetons de présence	5 000	5 003
Publications	3 637	7 964
TCL	956	625
Autres créditeurs divers	21	47
Total	43 699	42 560

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	57 456 892
Nombre de titres	545 392
Nombre d'actionnaires	486

Souscriptions réalisées

Montant	67 739 867
Nombre de titres émis	643 000
Nombre d'actionnaires nouveaux	63

Rachats effectués

Montant	(96 426 949)
Nombre de titres rachetés	915 298
Nombre d'actionnaires sortants	98

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	29 796
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	380 300
Régularisation des sommes non distribuables	(91 228)
Frais de négociation de titres	(119)

Capital au 31-12-2023

Montant	29 088 559
Nombre de titres	273 094
Nombre d'actionnaires	451

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 1 675 138 DT contre 1 849 332 DT pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus des obligations et titres émis par le trésor		
Revenus des BTA	947 134	1 132 169
Revenus des obligations	699 038	628 519
Revenus des titres OPCVM		
- Dividendes	28 966	88 644
Total	1 675 138	1 849 332

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 774 626 dinars contre 2 149 268 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus des certificats de dépôt	30 952	112 250
Revenus compte courant rémunéré	174 647	172 659
Revenus des prises en pension	569 027	1 864 358
Total	774 626	2 149 268

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 379 053 dinars contre 587 273 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	373 103	581 323
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950
Total	379 053	587 273

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 79 951 DT contre 104 870 DT pour la même période de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Rémunération du commissaire aux comptes	20 075	20 075
Redevances du CMF	41 456	64 591
TCL	5 477	7 953
Frais de publicité	6 935	6 935
Charges diverses	6 008	5 316
Total	79 951	104 870

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire

5.1 Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV Axis Trésorerie et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 dinars TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2 Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 373 103 dinars TTC au titre de l'exercice 2023.

6. Données par action et ratios pertinents :

Données par action	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	8,970	7,332	6,423	6,886	5,466
Charges de gestion des placements	(1,388)	(1,077)	(1,013)	(1,024)	(0,885)
Revenu net des placements	7,582	6,255	5,410	5,862	4,581
Autres charges	(0,293)	(0,192)	(0,189)	(0,167)	(0,176)
Résultat d'exploitation	7,290	6,063	5,221	5,695	4,405
Régularisation du résultat d'exploitation	(2,068)	(0,461)	(0,078)	(0,283)	0,523
Sommes distribuables de l'exercice	5,221	5,601	5,144	5,412	4,928
+ ou - values réalisées sur cession de titres	1,393	0,075	0,164	0,250	0,092
Variation des + ou - values potentielles sur titres	0,109	0,554	0,344	0,308	0,154
Frais de négociation des titres	-	-	-	-	(0,002)
+ ou - values sur titres et frais de négociation	1,501	0,629	0,508	0,558	0,244
Résultat Net	8,791	6,691	5,730	6,253	4,648
Résultat non distribuable	1,502	0,629	0,508	0,558	0,244
Régularisation du résultat non distribuable	(0,336)	(0,028)	(0,091)	0,040	-
Sommes non distribuables de l'exercice	1,166	0,601	0,417	0,598	0,244
Distribution des dividendes	5,601	5,144	5,411	4,926	4,502
Valeur Liquidative	111,737	110,951	109,897	109,746	108,662
Ratios de gestion des placements	2023	2022	2021	2020	2019
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,91%	1,01%	0,91%	0,91%	0,92%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,18%	0,17%	0,15%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,44%	4,20%	4,70%	5,06%	4,56%
Actif net moyen	41 501 506	58 168 798	56 440 371	61 471 162	30 897 324

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **SICAV Axis Trésorerie** », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un un actif net de **30.514.699** dinars pour un capital de **29.088.558** dinars et une valeur liquidative égale à **111,737** dinars par action.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la

lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers

La direction de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la société du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus,

quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

▪ Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

▪ Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

▪ Conformité des ratios prudentiels

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à la vérification du respect par « SICAV Axis Trésorerie » des ratios prudentiels.

- Les actifs de la SICAV Axis Trésorerie, s'élevant au 31 Décembre 2023 à 30.589.363 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 29.836.034 dinars, soit 97,54% de valeurs mobilières et de 735.662 dinars, soit 2,40% de liquidités et équivalents de liquidités. Ces

proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2778 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.

- Les emplois sous forme de titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 9,30% de l'actif net de SICAV Axis Trésorerie, dépassant, ainsi, le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des ratios prudentiels de « SICAV Axis Trésorerie » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2023

En application des articles 200 nouveau et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

B. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2023

La convention de gestion établie entre SICAV Axis Trésorerie et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 373 103 TTC au titre de l'exercice 2023.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Mai 2023. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents

Les obligations et engagements de la société SICAV Axis Trésorerie envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 Décembre 2023, se présentent comme suit en dinars :

	Administrateurs	
	Charges 2023	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme (Jetons de présence)	5 000	5 000
Total	5 000	5 000

Tunis, le 29 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV SECURITY

SICAV SECURITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **13 mai 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ - KPMG TUNISIE Représenté par Mme EMNA RACHIKOU.

BILAN ARRETE AU 31-12 2023 (Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>			
AC1 -	Portefeuille titres	704 763	683 926
a	Actions et valeurs assimilées	4.1 181 553	167 029
b	Obligations et valeurs assimilées	4.2 523 210	516 897
c	Autres valeurs	0	0
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	308 150	299 307
a	Placements monétaires	4.4 222 277	222 004
b	Disponibilités	85 873	77 303
AC3 -	Créances d'exploitation	0	0
AC4 -	Autres actifs	0	0
Total Actif		1 012 913	983 233
<u>PASSIF</u>			
PA1	Opérateurs créditeurs	4.6 1 018	1 006
PA2	Autres créditeurs divers	4.7 277	267
Total Passif		1 295	1 273
<u>ACTIF NET</u>			
CP1	Capital	4.8 963 914	939 536
CP2 -	Sommes distribuables	47 704	42 424
a	Sommes distribuables des exercices antérieurs	22	32
b	Sommes distribuables de la période	47 681	42 392
Actif Net		1 011 618	981 960
Total Passif et Actif Net		1 012 913	983 233

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 31-12-2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	4.2	44 343	42 548
PR1a	Dividendes		8 924	7 237
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		35 419	35 311
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.4	17 735	15 070
	Revenus Nets des placements		62 078	57 618
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	4.8	(12 047)	(12 098)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		50 031	45 520
CH 2	<u>Autres charges</u>	4.9	(1 946)	(1 432)
	Résultat d'exploitation		48 085	44 088
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(404)	(1 697)
	Sommes distribuables de la période		47 681	42 391
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		404	1 697
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		(5 767)	(18 130)
	<u>Frais de négociation de titres</u>		(109)	(103)
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		1 600	5 684
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		43 809	31 539

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET POUR LA
PERIODE DU 01-01-2023 AU 31-12-2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

		Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>AN1</u>	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	43 809	31 539
a-	<u>Résultat d'exploitation</u>	48 085	44 088
b-	<u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	(5 767)	(18 130)
c-	<u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	1 600	5 684
d-	<u>Frais de négociation de titres</u>	(109)	(103)
<u>AN2</u>	<u>Distributions de dividendes</u>	(42 995)	(39 724)
<u>AN3</u>	<u>Transactions sur le capital</u>	28 844	(32 329)
a-	<u>Souscriptions</u>	376 860	718 710
-	<u>Capital</u>	369 121	695 234
-	<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	(446)	(4 381)
-	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	8 185	27 857
-	<u>Droits d'entrée</u>	0	0
b-	<u>Rachats</u>	(348 016)	(751 039)
-	<u>Capital</u>	(339 991)	(726 888)
-	<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	(31)	5 772
-	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	(7 995)	(29 923)
-	<u>Droits de sorties</u>	0	0
	Variation de l'actif net	29 658	(40 514)
<u>AN4</u>	<u>Actif net</u>		
a-	<u>Début d'exercice</u>	981 960	1 022 475
b-	<u>Fin d'exercice</u>	1 011 618	981 960
<u>AN5</u>	<u>Nombre de Parts</u>		
aza-	<u>Début d'exercice</u>	54 572	56 389
b-	<u>Fin d'exercice</u>	56 264	54 572
	Valeur liquidative	17,980	17,994
<u>AN6</u>	<u>Taux de rendement annualisé</u>	5,71%	3,15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille- titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 Décembre 2023 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31 Décembre 2023 un montant de 181 553 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
Actions		14 820	68 691	135 014	13,35%
TN0007400013	CARTHAGE CIMENT	3 100	5 115	6 123	0,61%
TN0007670011	ICF	70	5 019	4 908	0,49%
TN0003200755	ONE TECH HOLDING	600	4 900	5 310	0,52%
TN0007530017	SAH	600	5 025	4 792	0,47%
TN0001100254	SFBT	5 000	8 186	61 825	6,11%
TN0007440019	TELNET HOLDING	1 400	10 820	10 829	1,07%
TN0007270010	TPR	1900	10 056	9 430	0,93%
TN0003900107	UIB	850	9 560	22 019	2,18%
TN0007720014	UNIMED	1300	10 010	9 779	0,97%
Titres OPCVM		427	45 136	46 539	4,60%
TN0001700319	CAP OBLIG SICAV	427	45 136	46 539	4,60%
Total		15 247	113 827	181 553	17,95%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilées au cours de 2023 est le suivant :

ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/01/2023	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2023
Actions		4 800	25 091	6 400	4 800	1 600	25 091
TN0007630015	SOTIPAPIER	4 800	0	6 400	4 800	1 600	0
TN0007270010	TPR	0	10 056	0	0	0	10 056
TN0007530017	SAH	0	5 025	0	0	0	5 025
TN0007720014	UNIMED	0	10 010	0	0	0	10 010
OPCVM		45 136	0	0	0	0	45 136
TN0001700319	CAP OBLIG SICAV	45 136	0	0	0	0	45 136
Total		49 936	25 091	6 400	4 800	1 600	70 227

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31 Décembre 2023 un montant de 523 209 DT et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
Obligations et Valeurs assimilées					
<u>Emprunts d'Etat</u>					
		4 500	362 500	371 996	36,77%
TN0008000515	EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	12 500	12 839	1,27%
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 22 T2 9.35%	500	50 000	52 049	5,15%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT22 T3 9.35%	500	50 000	51 076	5,05%
TN0008000895	EMP NAT 2021-2 Cat B	2 000	200 000	204 861	20,25%
TNVE955M6R90	EMP NAT 2023 T3 CB 9	500	50 000	51 171	5,06%
<u>Emprunts des sociétés</u>		3 815	146 300	151 213	14,95%

TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1	750	30 000	31 392	3,10%
TN0006610539	Attij leasing 2019/1	700	14 000	14 690	1,45%
TN0007310485	HL 2018-2	200	4 000	4 303	0,43%
TN0007310535	HL 2020/02	500	20 000	20 227	2,00%
TN0002102069	TL SUB 2018	665	13 300	14 378	1,42%
TN0003900248	UIB 2009-1	500	15 000	15 322	1,51%
TN0004700100	ATL 2023-2	500	50 000	50 900	5,03%
Total		8 315	508 800	523 209	51,72%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de 2023 est le suivant :

ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/01/2023	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursées	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2023
Emprunts d'Etat		25 000	50 000	12 500	12 500	0	62 500
TN0008000515	EMP NAT 2014 Cat C/3	25 000	0	12 500	12 500	0	12 500
TN0009050014	EMP NAT 2023 T3 9,8%	0	50 000	0	0	0	50 000
Emprunts de Sociétés		175 100	50 000	78 800	78 800	0	146 300
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1	45 000	0	15 000	15 000	0	30 000
TN0006610539	Attij Leasing 2019/1	28 000	0	14 000	14 000	0	14 000
TN0004201448	CIL 2017/2	5 000	0	5 000	5 000	0	0
TN0007310469	HL SUB 2018/1	4 000	0	4 000	4 000	0	0
TN0007310428	HL 2017-3	11 000	0	11 000	11 000	0	0
TN0007310485	HL 2018-2	8 000	0	4 000	4 000	0	4 000
TN0007310535	HL 2020-02	30 000	0	10 000	10 000	0	20 000
TN0002102069	TL SUB 2018	26 600	0	13 300	13 300	0	13 300
TN0003900248	UIB 2009/1	17 500	0	2 500	2 500	0	15 000
TN0004700100	ATL 2023-2	0	50 000	0	0	0	50 000
Total		200 100	100 000	91 300	91 300	0	208 800

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 44 343 DT pour la période allant du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2023 au 31/12/2023	Période du 01-01-2022 au 31/12/2022
Revenus des actions (Dividendes)	8 924	7 237
Revenus des Emprunts d'Etat	23 662	18 802
Revenus des Emprunts de Sociétés	11 757	16 51

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 222 277 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
PLT200223 8,23% ATB	110	110 000	110 910	10,96%
PLT310123 8,23% ATB	110	110 000	111 367	11,01%
Total	220	220 000	222 277	21,97%

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 17 735 DT pour la période allant du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2023 au 31-12-2023	Période du 01-01-2022 au 31-12-2022
Revenus des placements à terme	17 735	15 070
Total	17 735	15 070

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITALFINANCES. Elle s'élève à 1 018 DT au 31 Décembre 2023 contre 1 006 DT au 31 Décembre 2022.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
TCL à payer	20	11
Retenue à la Source	172	171
Redevance CMF	85	84
Total	277	267

4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 s'élève à 29 658 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	24 379
Variation de la part Revenu	5 279
Variation de l'Actif Net	29 658

Les mouvements sur le capital au cours de 2023 se détaillent ainsi :

Désignation	Capital au 01/01/2023	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2023
Montant	950 695	369 121	-339 991	968 667 (*)
Nombre de titres	54 572	21 188	19 516	56 264
Nombre d'actionnaires	39	31	19	51

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2023. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2023 au 31/12/2023).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2023
Capital sur la base part de capital de début de période	968 667
Variation des +/- values potentielles sur titres	(5 767)
+/- values réalisées sur cession de titres	1 600
Frais de négociation de titres	(109)
Réglul des sommes non distribuables de la période	(476)
Capital au 31.12.2023	963 914

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	12 047	12 098
Total	12 047	12 098

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre de 2023 s'élève à 12 047 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance CMF	1 012	1 017
TCL	158	155
Autres impôts et taxes	775	260
Total	1 946	1 432

5. Autres informations

Données par action	2023	2022	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	1,103	1,024	1,056	0,956	0,893	1,023	0,852	0,765
Charges de gestion des placements	-0,214	-0,222	-0,222	-0,216	-0,202	-0,223	-0,219	-0,205
Revenu net des placements	0,889	0,802	0,834	0,74	0,69	0,8	0,633	0,56
Autres charges	-0,035	-0,026	-0,026	-0,025	-0,026	-0,025	-0,021	-0,062
Résultat d'exploitation (1)	0,855	0,776	0,808	0,715	0,665	0,774	0,612	0,498
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,007	-0,031	-0,031	-0,003	0,065	-0,013	-	-0,002
Sommes distribuables de l'exercice	0,847	0,745	0,777	0,711	0,73	0,761	0,612	0,496
Variation des + ou - values potentielles sur titres	-0,102	-0,332	-0,332	0,007	-1,211	-0,708	0,759	0,648
+/- values réalisées sur cession de titres	0,028	0,104	0,104	-0,263	1,226	0,423	-0,039	0,061
Frais de négociation de titres	0,002	0,002	-0,002	-0,009	-0,018	-0,002	-	-0,001
+/- values sur titres et frais de négociation (2)	-0,072	-0,226	-0,230	-0,265	-0,004	-0,287	0,719	0,708
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,779	0,578	0,578	0,45	0,661	0,487	1,331	1,206
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,076	-0,226	-0,23	-0,265	-0,004	-0,287	0,719	0,708
Régularisation du résultat non distribuable	-0,008	0,025	0,025	0,015	-0,043	0,003	-0,001	-0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,084	-0,201	-0,204	-0,25	-0,047	-0,284	0,718	0,705
Distribution de dividendes	0,777	0,711	0,711	0,73	0,761	0,612	0,496	0,56
Valeur Liquidative	17,981	17,994	17,994	18,133	18,4	18,478	18,613	17,779

6. Transactions avec les parties liées

Un mandat de gestion a été conclu entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de SICAV SECURITY. La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant de la charge constatée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 12.047 DT

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers – Exercice clos au 31 Décembre 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur :

- L'audit des états financiers de la société SICAV Security tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 1 012 913 DT et un résultat de l'exercice de 43 809 DT.
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états

I. –Rapport sur les états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

3- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «SICAV Security» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

4-La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

5-Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :

6-Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces

risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. - Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de **l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent au gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de **l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementaires :

1- En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2023, 30,42 % de l'actif de la société SICAV Security, soit 10,42 % au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 704 763 DT au 31 Décembre 2023, et représente une quote-part de 69,58 % de l'actif de la société SICAV Security, soit 10,42 % au-dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Fait à Tunis, 29 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
EMNA RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2023

1- En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

B-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2023 :

Un mandat de gestion a été conclu entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de SICAV SECURITY. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCES est lui-même le Directeur Général de SICAV SECURITY.

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant de la charge constatée, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 12 047 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le cadre de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales

Fait à Tunis, 29 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU